

## Neuf Canadiens sur dix s'opposent à la disparition de VIA Rail

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Les Canadiens ne prennent pas le train mais 89 p. cent d'entre eux s'opposent à la disparition de VIA Rail, selon un sondage Gallup.

Plus de la moitié, soit 54 p. cent, souhaitent que les services ferroviaires de passagers soient augmentés, alors que 33 p. cent estiment qu'ils devraient être maintenus à leur niveau actuel.

Le premier ministre Brian Mulroney déclarait le 28 mars dernier que les Canadiens pourraient perdre VIA parce qu'ils ne l'utilisent pas assez et le minis-

tre des Transports, Benoit Bouchard, laisse courir les rumeurs.

Seulement 6 p. cent de la population estime que le démantèlement de VIA serait une bonne chose et 5 p. cent n'a pas d'opinion sur le sujet.

Toutes les régions et les partisans de tous les partis politiques appuient massivement la société de la Couronne, qui a reçu \$600 millions l'an passé du gouvernement, soit \$93 par passager.

Dans les Maritimes, 93 p. cent de la population croit que l'abandon des services serait une mauvaise chose, comparativement à 91 p. cent au Québec, 89 p. cent en Ontario et en Colombie-Britannique et 86 p. cent dans les Prairies.

Pas moins de 88 p. cent de ceux qui

appuient le Parti conservateur de M. Mulroney et 92 p. cent des partisans libéraux et néo-démocrates sont de cet avis.

Les femmes appuient le chemin de fer dans une proportion de 93 p. cent, les hommes de 86 p. cent. L'âge non plus n'y change rien: la réponse est positive pour 87 p. cent des 18-29 ans et 89 p. cent des 65 ans et plus, le score étant encore plus élevé pour tous les autres.

Vingt-sept p. cent des répondants croient que les services devraient être augmentés de façon significative et autant qu'ils devraient l'être un peu. Seulement 10 p. cent souhaiteraient qu'ils soient beaucoup (4 p. cent) ou un peu (4 p. cent) diminués ou qu'ils disparaissent (2 p. cent).

Par ailleurs, 87 p. cent de la population estime qu'un service national de transports de passagers par trains est très (52 p. cent) ou assez (35 p. cent) important pour le Canada. Seulement 5 p. cent sont indifférents et 6 p. cent n'y attachent peu ou pas d'importance.

VIA a annoncé la semaine dernière que ses revenus pour le premier trimestre s'élevaient à \$45,6 millions, soit une hausse de 14 p. cent par rapport à la période correspondante de l'an passé. Pendant ce temps, le nombre de passagers transportés augmentait de 10 p. cent comparativement au trois premiers mois de 1988.

M. Bouchard déclarait le 27 mars à Montréal que «toutes les options demeurent

ouvertes» au sujet de l'avenir de la société et qu'il recevrait en juin prochain un document d'orientation que lui remettront les dirigeants de VIA. Il y sera notamment question d'un autre projet de train à grande vitesse de style TGV entre Montréal, Ottawa et Toronto.

Les conservateurs ont rétabli au début de leur premier mandat les services coupés par les libéraux en 1981. Les fuites concernant VIA leur permettent d'entretenir la psychose pré-budgétaire des coupures maintenant qu'ils sont réélus et que leurs promesses électorales de plusieurs milliards sont oubliées.

Le sondage a été effectué entre le 5 et le 8 avril derniers auprès de 1 037 adultes de 18 ans et plus.

## Le Sénat pourrait bloquer la réforme de l'assurance-chômage

GUY TAILLEFER  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

La majorité libérale au Sénat pourrait faire obstruction à la ratification du projet de loi qu'entend faire adopter le gouvernement Mulroney en vue de la mise en oeuvre de son projet de réforme de l'assurance-chômage.

Les sénateurs libéraux se pencheront la semaine prochaine en caucus sur l'initiative gouvernementale, annoncée mardi par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration Barbara McDougall, et étudieront la possibilité d'établir une stratégie de lutte contre le projet, en collaboration avec les députés libéraux aux Communes, a indiqué hier le leader libéral adjoint au Sénat, M. Royce Frith.

M. Frith n'exclut pas l'éventualité d'une obstruction sénatoriale, mais juge toutefois «prématuré» pour l'instant de spéculer sur la position qu'adopteront les sénateurs libéraux, qui contrôlent la Chambre haute.

Les députés libéraux ont promis, dès l'annonce du projet de réforme conservateur, de s'opposer de toutes leurs forces. Le gouvernement entend déposer aux Communes un projet de loi

de mise en oeuvre de la réforme en juin prochain, et espère que les deux Chambres du Parlement l'auroient adopté avant la fin de l'année, afin qu'il puisse entrer en application au début de 1990.

Le Sénat ne sera vraisemblablement pas saisi de la question avant l'automne prochain, si bien qu'il est encore trop tôt pour dire si les sénateurs libéraux adopteront dans ce dossier la stratégie d'opposition qu'ils avaient appliquée dans les dossiers du libre-échange et des brevets pharmaceutiques, a indiqué de son côté le leader libéral adjoint en Chambre, M. Herb Gray.

«La lutte se déroule pour l'instant aux Communes», a-t-il affirmé. Il reste, selon lui, que le caucus national des libéraux, sénateurs et députés confondus, ont une position unifiée sur cette question.

L'énoncé de politique rendu public mardi propose que \$1,3 milliard, actuellement versés en prestations d'assurance-chômage, soient réorientés à des fins de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre. Un prestataire sur quatre, parmi les quelque trois millions de bénéficiaires de l'assurance-chômage, verrait ses prestations réduites ou carrément éliminées.

## Après Charbonneau et Filion, Jean-Guy Parent quitte la politique

ANDRÉ PÉPIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le député péquiste de Bertrand à l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Parent, ne se représentera dans cette circonscription aux prochaines élections générales et reprendra ses activités dans le domaine des affaires. Il terminera cependant son mandat comme député.

M. Parent, rappelons-le, avait été nommé ministre du Commerce extérieur à la toute fin du régime péquiste, par l'ancien chef Pierre Marc Johnson. Aux élections générales de 1985, il avait d'ailleurs remporté la victoire contre le chef libéral Robert Bourassa. Ce dernier a pu faire son entrée à l'Assemblée nationale en profitant d'une élection partielle, provoquée dans la circonscription de Saint-Laurent.

La retraite de M. Parent porte donc à trois le nombre de députés péquistes de la Rive-Sud de la métropole qui ont fait part de leur décision de quitter la vie politique. Les députés Jean-Pierre Charbonneau, dans Verchères, et Claude Filion, dans Taillon, ont déjà annoncé qu'ils se retireraient.

Ces trois députés d'un château-fort péquiste sont identifiés à l'aile modérée du parti, des fidèles partisans de l'ancien chef Pierre Marc Johnson.

Hier, le député Parent a simplement indiqué que «c'est pour des raisons d'orientation personnelle» qu'il quittait et pour s'occuper davantage de sa famille.

Il a nié qu'un désaccord avec la direction du parti soit à l'origine de son départ. «Je l'aurais fait avant. Je suis très à l'aise de travailler dans l'équipe».

«La vie politique est très exigeante, je ne me vois pas capable de continuer un autre quatre ans, à fond de train. Le côté familial a



Jean-Guy Parent LASERPHOTO PC

pesé très lourd dans ma décision», a-t-il affirmé.

M. Parent a soutenu que la radicalisation du PQ n'avait pas joué de rôle majeur dans sa décision. Il a cependant ajouté: «Tout ce qui se passe, les sondages par exemple, joue un certain rôle. Ce n'est pas le plus important car j'ai sauté dans l'arène en 1985 et j'ai affronté M. Bourassa alors que les sondages nous accordaient 29 p. cent des intentions de vote».

«J'ai une entreprise, petite, qui s'occupe de fusions d'entreprises, dit-il. C'est mon nouveau défi, dans le cadre du libre-échange. Il faut garder les entreprises au Québec».

Une autre interrogation, au caucus péquiste, soit la candidature de la députée Carmen Juneau, dans Johnson, est maintenant acquise à M. Parizeau. Mme Juneau a confirmé à La Presse hier qu'elle serait candidate de sa formation aux prochaines élections générales.



Hier, la ministre Barbara McDougall a dû répondre aux questions des chefs de partis d'opposition, MM John Turner et Ed Broadbent, au sujet de son projet de réforme de l'assurance-chômage.

## Les libéraux accusent Ottawa d'avoir trompé la population

Le gouvernement a évité de parler avant les élections des coupures à l'assurance-chômage, souligne Malépart

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Les libéraux se demandent, hier aux Communes, pourquoi, le 15 novembre 1988, quelques jours avant l'élection générale, le gouvernement avait jugé bon d'augmenter les prestations d'assurance-chômage de sept p. cent, pour, quatre mois plus tard, amputer une tranche de \$1,3 milliard au programme.

Le chef libéral, John Turner, a posé cette intéressante question, mais il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante de la part de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Barbara McDougall, marraine de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre ou la réforme des critères d'admissibilité de l'assurance-chômage.

Après la question de son chef, le député de Saint-Marie, Jean-Claude Malépart, est revenu à la charge avec le même argument et il a carrément accusé les conservateurs d'avoir

trompé la population alors qu'ils savaient pertinemment ce qu'ils allaient faire quatre mois plus tard.

Selon M. Malépart, le gouvernement avait le rapport de la Commission Forget dans les mains depuis maintenant deux ans et «il est évident qu'il a étudié toutes les possibilités qui lui permettraient de modifier l'assurance-chômage».

Le député a dit mal comprendre comment le Parti conservateur a pu faire une campagne électorale de près de deux mois en ne parlant pas une seule fois de cette stratégie «alors qu'il connaissait de toute évidence ce qui se préparait».

«Pourquoi, a par ailleurs demandé M. Malépart, la ministre (McDougall) ne veut-elle pas admettre que certains individus, qu'ils soient à Trois-Rivières, Montréal, Toronto ou Vancouver, vont être pénalisés?»

L'autre argument massue, des libéraux aussi bien que celui des néo-démocrates, veut que les chômeurs pénalisés par la réduction du nombre de semaines assurables vont se re-

trouver plus vite sur le bien-être social et au crochet des provinces.

À ces accusations, la ministre a continué d'opposer que le programme ne sera ni plus ni moins profitable pour les trois millions de chômeurs canadiens. «Je ne comprends pas les calculs de l'opposition, a souligné Mme McDougall, nous avons dit que les programmes demeureraient les mêmes, tout ce que nous pouvons faire c'est de modifier la façon dont les bénéfices sont distribués de manière à ce qu'ils apportent une aide plus profitable aux Canadiens dans la recherche d'un emploi».

Pour la ministre, il est faux de prétendre qu'il n'y pas d'emplois de disponibles dans les régions plus fortement touchées par le chômage. «Il y a des emplois, a-t-elle dit, mais une partie du problème est que dans ces régions les travailleurs n'ont pas les qualifications requises pour occuper certains postes. Le but de la réforme est justement de donner à ces travailleurs les moyens d'accéder à ces emplois».

## Bourbeau s'inquiète de la formation des travailleurs qui ne sont pas en chômage

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Tandis que le président du Parti Québécois, Jacques Parizeau, recommandait hier l'imposition aux entreprises d'une taxe de 1 p. cent par feuille de paye, pour payer la formation professionnelle des travailleurs, le ministre de la Main-d'Oeuvre, André Bourbeau, a dit espérer que le gouvernement fédéral ne profitera pas du budget Wilson «pour venir récupérer par derrière les sommes d'argent qu'ils nous annoncent aujourd'hui».

Le gouvernement et l'opposition continuent d'exprimer des craintes quant à l'intervention d'Ottawa dans la formation des travailleurs sans emploi, l'éducation étant un champ de juridiction des provinces.

«Une fois de plus, dans le che-

minement du Québec, on en est rendu à un tel désordre fédéral-provincial, qu'il faut dire à Ottawa: retirez-vous de ce dossier, nous allons nous en occuper! Il faut que le gouvernement du Québec demande à Ottawa de se retirer de la formation professionnelle, qu'il monte son système et le finance lui-même, et évidemment qu'Ottawa nous accorde une compensation financière pour les dépenses qu'il n'aura plus à faire chez nous», a déclaré M. Parizeau.

Si le ministre Bourbeau continue de percevoir comme une bonne nouvelle le projet du gouvernement Mulroney de financer la formation de la main d'oeuvre avec les \$800 millions qui proviendraient de la réduction des prestations d'assurance-chômage, il relève néanmoins une faille en ce qui concerne les travailleurs à l'emploi.

«S'occuper de la formation des travailleurs en chômage, c'est très

bien, des nouveaux arrivants aussi, mais on reste sur notre faim quant aux travailleurs à l'emploi. Le gouvernement fédéral devra nécessairement revoir cet aspect et injecter des sommes additionnelles si l'on veut passer à travers le virage technologique, lequel exige une adaptation de la main-d'oeuvre», a souligné le ministre, interrogé hors de l'Assemblée nationale.

«Assez! Retirez-vous!»

De son côté, le président du Parti québécois soutient que l'imposition d'une taxe de 1 p. cent par feuille de paye, à toutes les entreprises, pour payer la formation professionnelle des travailleurs, permettrait de recueillir, au Québec seulement, une somme de quelque \$700 millions.

Les employeurs qui assumeraient eux-mêmes la formation de leur personnel, de façon adéquate, seraient dispensés d'une telle

## Des élections le 29 mai dans Hull et Papineau

MARIO FONTAINE

Le Parti libéral dispose déjà d'une longueur d'avance en vue des élections partielles qui se tiendront le lundi 29 mai dans les circonscriptions de Hull et de Papineau.

Ainsi, contrairement au PLQ, le Parti québécois et le Nouveau Parti démocratique n'ont pas encore choisi tous leurs candidats pour affronter les ministériels dans ces deux circonscriptions à longue tradition libérale.

Ils devront donc prendre les bouchées doubles à la suite de l'annonce faite, hier, par le premier ministre Bourassa de la tenue de ces élections partielles. Celles-ci ont été rendues nécessaires à la suite du départ de deux de ses députés, Gilles Rocheleau et Mark Assad. MM. Rocheleau et Assad ont joint John Turner sur la scène fédérale, aux élections du 21 novembre dernier.

De fait, M. Bourassa n'avait plus le choix. La loi électorale prévoit en effet qu'une vacance à l'Assemblée nationale doit être comblée dans les six mois. Il ne disposait ainsi que jusqu'à ce soir pour fixer la date du scrutin. En déclenchant les hostilités hier, il pouvait opter pour la fin mai. S'il avait attendu à aujourd'hui, il aurait dû désigner le 5 juin comme jour de scrutin.

C'est un fonctionnaire à la ville de Hull, Robert LeSage, 52 ans, qui portera les couleurs du Parti libéral dans le comté du même nom. Il fera face à un professeur, Paul Lemaire, candidat désigné la semaine dernière par le Parti québécois. Le NPD n'y a pas encore choisi son représentant.

Ce sera plus simple pour le NPD dans Papineau, puisque les néo-démocrates n'y présenteront personne faute de candidat et d'association de comté. Le PQ n'a encore personne officiellement, mais devrait désigner Paul-André David le 23 avril. M. David est directeur général de la MRC de Papineau.

Quant au PLQ, il remet son sort aux mains d'un homme d'affaires de 41 ans, Normand MacMillan, qui peut compter sur une solide tradition rouge.

taxe, comme le prévoit le programme du PQ depuis un an, et comme le suggère la Commission de Grandpré, dans son rapport sur le libre-échange.

Pour M. Parizeau, l'effort fédéral, avec \$800 millions consacrés à la formation à travers le Canada, laisse les Canadiens loin du compte: «Le rapport de Grandpré indiquait qu'une somme de \$5 milliards était nécessaire à la formation professionnelle.»

Dans une conférence de presse donnée à Québec, hier, M. Parizeau de même que le député de Maisonneuve, Louise Harel, ont dénoncé plusieurs aspects du projet de réforme de l'assurance-chômage, notamment que l'on fasse payer la formation de travailleurs sans emploi par d'autres chômeurs qui souvent ne seront même pas en mesure de se qualifier pour profiter du programme de formation. «C'est injuste!», se sont-ils indignés.

**20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE 20 GALAS**

# SALON DE LA FEMME

En collaboration avec **La Presse** Hydro-Québec

**14 AU 23 AVRIL VÉLODROME OLYMPIQUE 10h À 22h**

Un accueil spécial à la **Fédération de l'Âge d'Or du Québec** Vendredi 14 avril

## Déficit: visite au musée des horreurs

Depuis deux mois, les gens se sont fait dire sur tous les tons que la crise budgétaire canadienne était grave, qu'il fallait rapidement réduire le déficit. A un tel point que bien des contribuables doivent se demander s'ils ne sont pas les victimes d'une vaste opération de lavage de cerveau.



Ces propos sont alarmistes et répétitifs, mais ils sont nécessaires. Il suffit de voir les protestations qu'a suscitées le projet de réaménagement des fonds de l'assurance-chômage pour voir que nos traditions et nos réflexes nous préparent très mal à des mesures de réduction du déficit.

Beaucoup plus qu'avant, les Canadiens commencent à accepter le fait qu'un déficit élevé est néfaste. Mais il y a loin de la théorie à la pratique. C'est pourquoi il n'est peut-être pas mauvais de revisiter à nouveau le musée des horreurs des finances publiques canadiennes.

En 1988, en arrondissant les chiffres, le gouvernement canadien a dépensé \$130 milliards mais n'a récolté que \$100 milliards. Il a donc enregistré un déficit de trente milliards lequel s'est ajouté à tous les déficits accumulés au fil des ans. C'est ce qu'on appelle la dette.

Cette dette, maintenant de \$320 milliards, a doublé en cinq

ans. Sa croissance est deux fois plus rapide que celle de l'économie et donc, que notre capacité de payer. En plus, dans les années qui viennent, le rythme d'augmentation de la dette s'accroîtra. Sans abus de langage, c'est une situation explosive.

Pourquoi y aura-t-il accélération? À Ottawa, personne ne songe à rembourser la dette. Mais, à chaque année, il faut payer les intérêts sur les emprunts. En 1988, le montant de ces intérêts s'est élevé à \$32 milliards.

Et voici ce que cela provoque. Déficit de trente milliards, paiements d'intérêts de trente-deux: le déficit sert en entier à payer les intérêts sur la dette. On emprunte donc, et ces emprunts s'ajoutent à la dette. L'année suivante, parce que la dette est plus élevée, les paiements d'intérêts augmentent. Il faut donc emprunter plus, ce qui fait augmenter la dette encore plus rapidement. Et ainsi de suite.

C'est un cercle vicieux qui touche les citoyens de façon concrète. Puisque le tiers des revenus de l'État va au service de la dette, 32 cents sur chaque dollar, cela veut dire que le tiers des impôts ne sert qu'à ça. C'est une somme de 2 400\$ par travailleur, à chaque année. Le tiers du fardeau fiscal s'explique par le poids du passé.

Sur le plan purement social, c'est une situation qui frise l'absurde. Le tiers de nos impôts sert à rembourser les allocations

familiales d'enfants rendus à l'université, des subventions à des entreprises depuis longtemps en faillite, des jeeps militaires qui sont déjà à la ferraille. Et du même soufflé, parce que le tiers des ressources de l'État sert à payer le poids du passé, il est de plus en plus difficile de financer les initiatives nouvelles, urgentes et nécessaires.

La solution: réduire le déficit de moitié dans une période de deux, trois ou quatre ans. C'est le niveau auquel la dette publique cesserait d'augmenter plus vite que l'économie. On retrouverait ainsi un certain équilibre. Il n'y a pas d'autre façon, parce qu'on a attendu trop longtemps.

Ce qu'il faut demander au ministre Wilson, c'est que les mesures qu'il déploiera pour réduire le déficit dans son budget du 27 avril soient équitables, c'est-à-dire que les efforts soient répartis entre tous: citoyens, entreprises, contribuables et bénéficiaires de programmes.

Et ce qu'il faut attendre de ceux qui ont pour mandat de protéger les programmes, qu'ils soient syndicalistes, membres des partis d'opposition ou des groupes de pression, c'est qu'ils veillent à ce que le gouvernement soit juste, mais qu'ils cessent de défendre aveuglément les «acquis», comme si l'État était géré par une vaste convention collective.

Alain DUBUC

## Fortier et les Anglo

Il n'y aura pas, cette année, «d'affaire d'Iberville Fortier». Le commissaire aux langues officielles, qui avait provoqué un tollé l'an dernier en déclarant qu'à son avis les Anglo-Québécois avaient été «humiliés», n'a pas récidivé.



Ces Anglo-Québécois, on s'en souvient, s'étaient empressés d'en faire un héros et les francophones, de le honnir. En fait, il avait eu droit aux blâmes à la fois de l'Assemblée nationale et des Communes, mais aux éloges de la presse anglo-canadienne.

Toute la controverse eut pour résultat d'entacher sérieusement sa crédibilité. Cette fois-ci, M. Fortier a tenté d'être plus nuancé.

Bien sûr, il écrit que la loi 178 qui frappe l'utilisation de l'anglais dans l'affichage extérieur «n'est pas généralement considérée comme conforme à la lettre ni à l'esprit du jugement de la Cour suprême». Le commissaire réitère également qu'il eût été préférable d'assurer la primauté du français dans l'affichage sans recourir à la clause nonobstant.

Mais bien qu'il exprime l'espoir que le Québec trouve dans un avenir prochain le moyen d'assurer sa sécurité culturelle sans recourir à des mesures restrictives telles que celles énoncées dans le projet de loi 178, Monsieur Fortier a trouvé moyen d'atténuer ses propos en conférence de presse.

En effet, malgré ses réserves, M. Fortier estime que la loi 178 ne menace ni la langue anglaise ni la communauté anglophone. Au contraire, il croit qu'elles sont encore promises à un brillant avenir.

Bref, s'il ne retire pas le qualificatif qu'il accolait l'an dernier aux Anglo-Québécois, M. Fortier se refuse à dire qu'ils sont «menacés».

Ce genre de propos a assez bien passé du côté francophone; il n'y aura donc pas, cette année, de résolution de blâme présentée contre M. Fortier à l'Assemblée nationale. Ni de la part des députés francophones aux Communes.

Mais il ne faudrait pas s'attendre, après la tempête de 1988, qu'il fasse l'objet d'une réhabilitation officielle. À peine se contente-t-on de dire, du côté de Québec, que le rapport de cette année est «plus réaliste que celui de l'an dernier». On estime qu'après sa bourde de l'an dernier, M. Fortier n'a plus la crédibilité nécessaire pour donner des leçons.

Du côté anglophone, c'est le calme plat. Sauf chez un chroniqueur vitriolique de *The Gazette*, M. Fortier ne semble pas susciter d'opposition. En fait, avec la réforme de l'assurance-chômage annoncée le même jour, sa déclaration selon laquelle les Anglo-Québécois ne sont pas menacés ne fait même pas la manchette des médias anglophones. Un peu comme si on s'y attendait.

Les partisans de l'Equality Party devront chercher un allié ailleurs!

Pierre VENNAT

## Péril jaune ? Mais allons donc !

Un scandale financier jette le discrédit sur le gouvernement japonais et le parti libéral démocratique au pouvoir depuis la guerre. Les hommes politiques qui ont profité des largesses financières d'une importante entreprise peuvent compter sur une certaine indulgence pour se tirer d'affaire et pour sauver le gouvernement. Cependant, à l'étranger, le tort risque de durer plus longtemps: le scandale éclate au moment où il est à la mode de blâmer le Japon pour beaucoup de maux réels ou imaginaires.



En effet, les autres partis ne représentent pas une solution de rechange valable, et le premier ministre, M. Naboru Takeshita, peut vraisemblablement manoeuvrer pour gagner des élections aux deux chambres cet été. Les Japonais, qui n'aiment pas l'aventure politique, éliront le même parti dans l'espoir que de nouveaux personnages prendront la

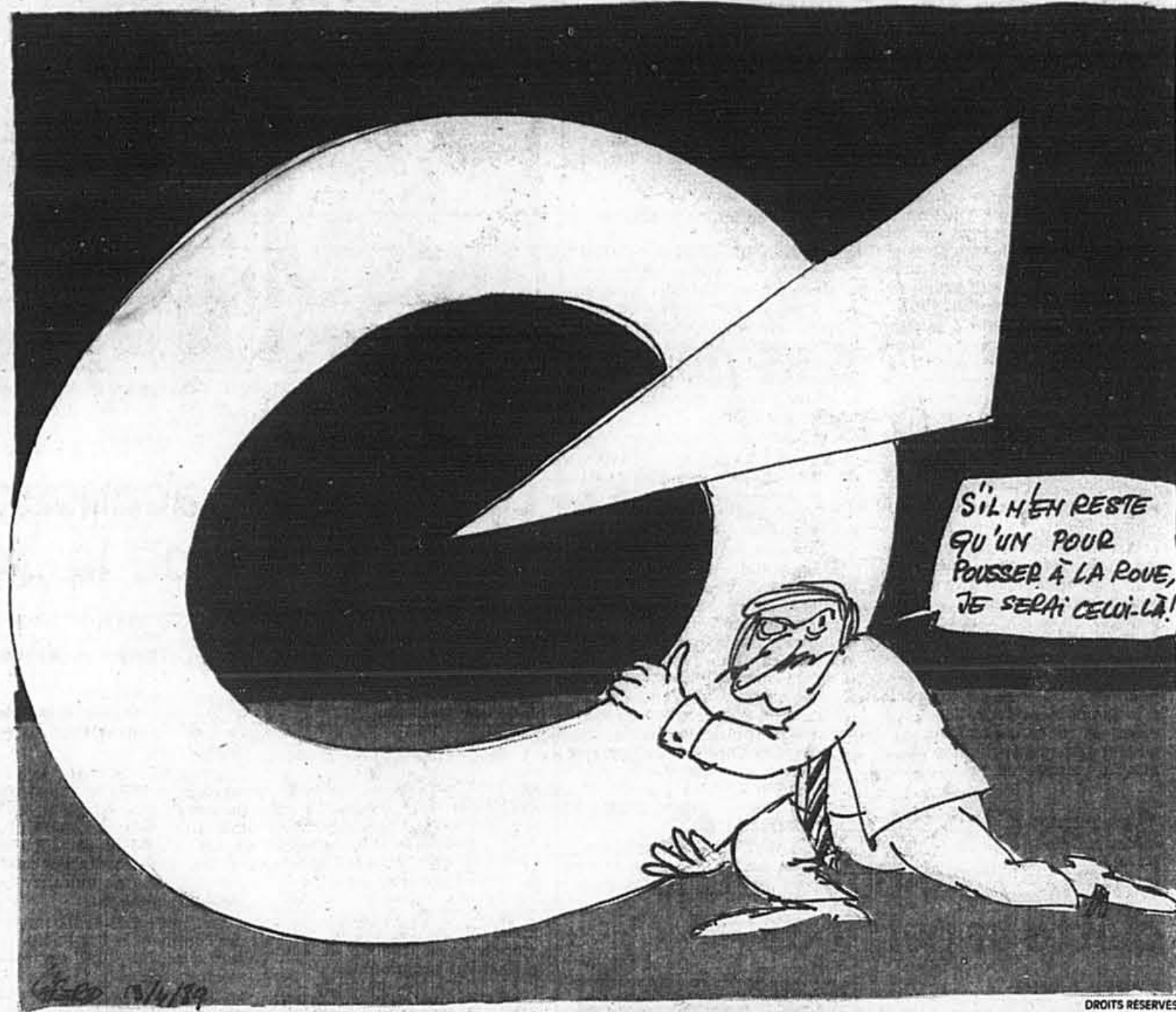
place de ceux qui ont puisé un peu trop abondamment dans un système traditionnel de paiements politiques.

À l'étranger, que ce soit en Amérique du Nord ou en Europe, le problème est plus grave, quoique moins immédiat. Le scandale financier sera perçu comme une preuve de l'alliance excessive et malveillante entre le gouvernement et les grandes entreprises. Sans trop réfléchir, beaucoup de gens accusent le Japon d'éliminer systématiquement toute concurrence étrangère et de former de puissants cartels pour dominer la haute technologie mondiale.

Si l'on ne parle pas ouvertement du «péril jaune», c'est que des gens comme les anciens secrétaires d'État américains Cyrus Vance et Henry Kissinger, sont aussi polis qu'ils sont mal renseignés. Ardents partisans d'une politique commerciale musclée qui forcerait le Japon à ouvrir davantage ses marchés aux produits occidentaux, ils estiment que le commerce international doit être géré de façon centralisée... à la japonaise. Ils ne semblent pas se douter que le déséquilibre commercial entre le Japon et les États-Unis est surtout une question conjoncturelle et culturelle et que la méthode forte risque d'encourager le Japon à se retrancher davantage.

Mais le scandale financier qui souligne si bien les liens entre le gouvernement japonais et les grandes entreprises privées a tendance à renforcer les préjugés de ceux qui croient à l'existence d'une énorme organisation machiavélique. Le Japon ne peut pas se permettre de prêter le flanc à de telles critiques. Tant pour sa stabilité interne que pour son image dans le monde, il est temps que les politiciens japonais examinent les mesures prises en Europe et en Amérique pour assainir le financement des partis politiques et pour séparer le portefeuille ministériel du portefeuille personnel.

Frédéric WAGNIÈRE



DRÔITS RESERVÉS

## La boîte aux lettres

### Plus qu'un drame familial

Tôt le 3 avril, à Amos, Réjean Nadeau a tué sa femme Monique, ses trois enfants, Sophie, 15 ans, Alexandre, 9 ans, et Pierre-Luc, 8 ans, et s'est enlevé la vie. Or, environ trois mois avant le drame, Monique Lavoie-Nadeau avait fait appel à la Maison Mikana, à Amos. Victime de violence conjugale, elle voulait se faire rassurer et parler des procédures qu'elle désirait entamer. Conjointement avec les maisons Le nid, de Val d'Or, et Alternatives pour elles, de Rouyn, les huit animatrices de la Maison Mikana ont écrit cette lettre.

■ Un homme tue sa femme et ses trois enfants à Amos, puis s'enlève la vie. Drame familial, disent les journaux. Il aurait été plus juste de dire: drame de violence conjugale.

Pourquoi donc cette hypothèse n'est-elle jamais retenue? Pourquoi s'empresse-t-on de l'écartier, se bornant à parler de problèmes matrimoniaux?

Le meurtre, c'est là où mène l'escalade de la violence conjugale, c'est le geste ultime de violence, c'est le contrôle total de l'autre. Le conjoint violent se donne le droit de vie ou de mort sur sa conjointe et ses enfants.

Ce n'est pas un geste d'amour paradoxal; non, il ne peut tout simplement pas concevoir que l'autre puisse être heureuse sans lui. Elle échappe à sa férule, à son pouvoir, et le seul moyen qu'il trouve pour contrer cela, c'est de la tuer.

L'incendie a été l'élément déclencheur à Amos, comme pour d'autres c'est l'alcool, la drogue, la perte d'un emploi. Derrière tous les drames familiaux qu'on retrouve à la une

des journaux se cache de la violence conjugale, j'en suis sûre.

Je suis peinée, je suis révoltée, je suis choquée, tout à la fois. L'analyse des maisons d'hébergement en terme de violence conjugale met en cause l'oppression de la femme par le système patriarcal dans lequel on vit. Elle met en cause toute la socialisation des filles et des garçons à qui on apprend dès le bas âge à devenir pour les unes des victimes et pour les autres des agresseurs.

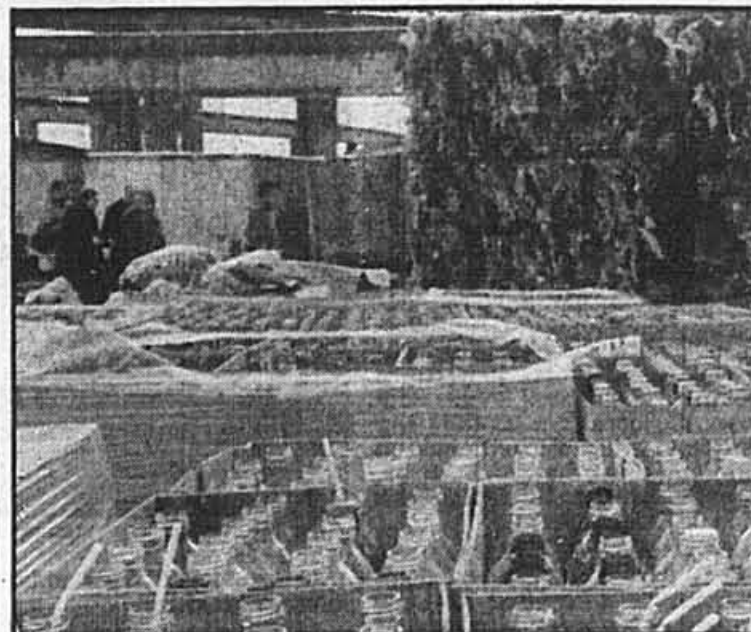
Rappelons-nous des enfants Hamman de Senneterre en mai 1988, Sylvie de Rouyn en juin 1988. Et il y a toutes les autres: Jane de Val d'Or, Ginette de Baie-Comeau, Hélène de Montréal et, tout dernièrement, Francine de Macamic. Toutes, elles voulaient que cessent la violence psychologique, verbale, physique et/ou sexuelle, et toutes elles sont mortes.

Dans quelle sorte de société vivons-nous? Quand est-ce que ça va cesser? Quand est-ce qu'on va traiter le sujet comme il se doit de l'être? La violence conjugale n'est pas un problème de couple, c'est un problème de «gars». C'est l'emprise de plus en plus serrée du conjoint sur sa conjointe. Messieurs, quand allez-vous apprendre à extérioriser vos émotions? Quand allez-vous apprendre à décharger votre agressivité, votre colère, ailleurs que sur votre conjointe, ailleurs que sur vos enfants?

La liberté de penser, la liberté de décider pour soi, la liberté de vivre, ne l'avez-vous pas? Pourquoi ne pas la laissez à l'autre? Et si vous faites le choix de vous détruire, pourquoi en entraîner d'autres?

Le rêve d'un monde où plus personne n'acceptera la violence, où plus personne ne la cautionnera, où plus personne n'agressera personne.

C'est pour quand?  
Monique CHATEAUVERT  
(une des huit animatrices de la Maison Mikana)



Faisons-le pour nos enfants.

### Enfin, on recyclera !

■ Enfin, Montréal se décide! Enfin, quelques quartiers participeront au tri sélectif de quelques produits recyclables! Victoriaville le fait depuis des années, Outremont, Lasalle aussi. Plus récemment, Saint-Bruno s'est engagé et sans doute aussi plusieurs autres.

S'il est vrai, comme l'affirmait *La Presse*, que chaque Québécois produit en moyenne une tonne de déchets par an, il faut qu'on se décide à changer ses habitudes. Laissera-t-on à nos enfants un sous-sol plein de déchets qui peuvent contaminer l'eau souterraine? Continuerons-nous de brûler tout ça, pour ensuite mieux respirer ces fumées? En verserons-nous toujours plus dans le Saint-Laurent, via ou non les égouts? Qu'on ajoute quelques filtres à ces systèmes, ils seront vite dépassés et, de toute façon, on en paye finale-

ment le prix. Aussi bien en trier au moins une partie au départ. Papier-journal, papier fin, verre, carton, substances plastiques, ce n'est pas si compliqué dès qu'on en prend l'habitude. Composter ses déchets végétaux, ça promet de belles plates-bandes et ça fait maigrir joliment les sacs à poubelle!

Bien sûr, le triage et le recyclage des déchets domestiques ne sont qu'une petite partie du grand nettoyage qui s'avère nécessaire. Mais j'aime croire que les citoyens qui prennent la peine de faire leur part et y sont encouragés par leur municipalité seront plus informés et plus prêts à réclamer que les gouvernements et les industries fassent leur part. Ces derniers ne bougeront de toute façon que si la pression est assez forte. Si les quelques zélés qui faisaient du recyclage à leur corps défendant reçoivent de nombreux renforts, ça bougera. Espérons-le pour nos enfants!

Suzanne PARENTEAU-CARREAU, m.d.

Opinions



Lysiane Gagnon

# Sympathiser avec la fin, non le moyen

MARCEL ADAM

Le gouvernement vient de nommer un médiateur dans le dossier des médecins immigrants laissés pour compte.



Il n'y a pas grand-chose à comprendre — même après les explications officielles — dans l'imbroglio dont sont victimes ces médecins qualifiés et expérimentés, empêchés de pratiquer leur profession.

À écouter la ministre de la Santé, l'autre soir à la télévision, on finissait par comprendre que les contraintes budgétaires sont à l'origine des obstacles bureaucratiques qui empêchent ces médecins néo-québécois de poursuivre leur carrière dans leur pays d'adoption.

Il est difficile de ne pas trouver quelque peu aberrant un système qui exclue de la pratique des médecins qui ne demandent pas mieux que de soigner les malades, alors qu'il s'en trouve tant dans beaucoup de régions excentriques qui sont mal soignées faute d'un nombre adéquat de médecins.

On aura compris que je ne suis pas indifférent au triste sort de ces pauvres médecins et que je m'associe avec tous ceux qui leur manifestent ces jours-ci leur sympathie.

Mais je ne suis pas solidaire des groupes qui pressent le gouvernement de céder à la pression psychologique qu'exerce sur lui les treize médecins qui poursuivent la grève de la faim entreprise il y a une quinzaine de jours pour le faire fléchir.

J'admets le recours à la grève de la faim en certaines circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire quand il n'y a pas d'autre moyen plus efficace de résister pacifiquement à un pouvoir tyrannique. Il s'agit d'un geste politique digne d'admiration quand une personne fait au risque de sa vie une grève de la faim pour témoigner de l'injustice faite à ses semblables.

Mais faire une telle grève pour une affaire personnelle est une forme de chantage à laquelle un gouvernement ne saurait céder sans lancer un dangereux message, dans une société où bien des groupes d'intérêt savent tirer profit des faiblesses des gouvernants.

Il me faut absolument dire quelques mots d'un athlète qui fut l'idole de ma jeunesse: Sugar Ray Robinson, décédé hier.

Il est vrai qu'aujourd'hui je serais incapable de louer un sport que je considère le plus barbare qui soit, parce qu'il consiste essentiellement à détraquer temporairement l'organe humain le plus important, le plus noble en même temps que le plus fragile, le cerveau. Mais en rendant hommage à Robinson, j'ai le sentiment de saluer un grand artiste, lui qui a élevé ce sport au rang d'un art. C'est justement parce qu'il a été un boxeur hors catégorie que j'ai été amené à développer pour ce sport une passion qui devait considérablement s'atténuer après sa retraite. C'était dans les années 50, alors qu'il était au sommet de sa carrière.

Tous les experts sont unanimes à voir dans Sugar Ray Robinson le plus grand boxeur de l'histoire, toutes catégories confondues. Ceux qui ne l'ont jamais vu mais admirent cependant Muhammad Ali et Sugar Ray Leonard, deux remarquables stylistes qui ont été profondément influencés par celui qui a été surnommé «l'ange noir du ring», peuvent se faire une idée du genre de spectacle qu'offrait Robinson dans l'arène, mais une idée approximative seulement.

Aucun boxeur n'a jamais réuni dans un si merveilleux équilibre, et à un tel degré, les qualités du boxeur idéal qu'il fut.

Si la carrière de Charlie Chaplin doit beaucoup au fait qu'il fut un danseur né, on peut en dire autant de Robinson — qui d'ailleurs devait tout naturellement pratiquer cet art après avoir quitté la boxe.

Robinson était un athlète racé et élégant qui évoluait dans le ring avec la grâce d'un danseur de ballet. C'est ce qui lui valut le surnom de Sugar. Mais à la fluidité du mouvement qui en faisait une cible difficile à atteindre, il joignait la vitesse, la précision et la puissance de ses deux mains également dévastatrices.

Joe Louis, qui fut lui-même un des plus grands mais plaçait Robinson au sommet, s'émerveillait de ses incomparables combinaisons de coups contre lesquelles ses meilleurs adversaires n'avaient pas de parade. Leonard a appris de lui, mais sans atteindre sa dextérité et son efficacité, cette difficile combinaison faite d'une rapide succession de trois crochets de la gauche complétée par une solide droite qui avait souvent pour effet de mettre fin au combat.

Celui qui, au dire du promoteur Bob Arum, a été le maître absolu du ring, un bonheur complet qui a excellé aussi bien dans la défensive et l'attaque que dans le mouvement, a redonné ses lettres de noblesse à la boxe et a réussi à atténuer, par la beauté de son style, le caractère barbare de ce sport.

# Partisans et patronage

Il y a peu d'exercices aussi amusants que de suivre l'incessante métamorphose du ministre Claude Ryan: de l'austère «homme de principe» qu'il était au Devoir, alors qu'il convoquait les leaders politiques à son bureau pour mieux les sermonner (on dit que le seul à avoir refusé de passer à confesse est Pierre Trudeau, d'où la solide rancune de M. Ryan à l'endroit de l'ancien premier ministre), M. Ryan est devenu, à peine dix ans plus tard, le plus partisan des partisans libéraux.

L'homme de principe déclare aujourd'hui que les anglophones déçus qui songent à annuler leur vote aux prochaines élections font du «chantage politique». Ainsi donc, voter libéral serait démocratique... mais annuler son vote plutôt que de voter libéral serait du chantage?!

Sur la langue, les principes de M. Ryan ont fluctué, en dix ans, de façon spectaculaire. Il y a dix ans, la loi 101 était la pire horreur: une loi fascisante, clamait-il sur toutes les tribunes, qui piétinait les libertés individuelles, et dont le danger était tel que c'est pour la combattre qu'il est entré en politique!

Depuis, M. Ryan a été mystérieusement transformé en thuriféraire de la loi 101 et de l'affichage unilingue... sauf quand il s'agit de son comté, puisqu'il a essayé de convaincre ses collègues de la nécessité de prévoir des enclaves bilingues dans certaines petites localités, tout particulièrement, comme par hasard, dans Argenteuil. Ce qui n'est pas un droit fondamental à Verdun, Pointe-Claire ou Hampstead, serait apparemment un droit fondamental pour les électeurs de M. Ryan.

La dernière volte-face concerne la langue du travail. Farouche partisan de la coercition quand il s'agit de l'affichage, M. Ryan se transforme en farouche adversaire de la coercition quand il s'agit de la langue du travail. Il préfère, dit-il, l'incitation, méthode plus efficace et plus respectueuse des libertés. En somme, le bâton pour le dépanneur du coin et la carotte pour les grandes entreprises qui «oublient» la francisation s'il leur certificat obtenu, et pour les usines où les immigrants adultes apprennent rapidement que l'anglais est le passeport indispensable pour le marché du travail. Inflexible quand il s'agit d'interdire au petit cordonnier d'écrire «shoemaker» sur son commerce, M. Ryan devient tout miel quand il s'agit de la vie quotidienne de la plus grande partie de la main d'oeuvre: il ne retient même pas l'idée d'une campagne médiatique pour promouvoir le français comme langue du travail, sous prétexte que ce serait... de la propagande! De la propagande?! Mais ne disait-il pas en décembre que la cause du français était un héritage sacré?

Mais ne cherchons plus. Il y a tout de même une constante derrière ces volte-face: le degré de popularité de la mesure concernée. Si l'électorat est mobilisé (c'est le cas de l'affichage, question secondaire mais plus visible qu'en ce qui concerne la langue du travail), M. Ryan penche du côté de l'électorat. Si l'électorat est indifférent, M. Ryan penchera de l'autre côté.

Evidemment, on ne peut blâmer un politicien de vouloir être réélu. Cette attitude surprend davantage, toutefois, quand elle est le fait d'un homme qui a passé les trois-quarts de sa vie d'adulte à donner des leçons de vertu aux politiciens.

# Le PQ et le patronage

À l'heure où sa relève le quitte — après Jacques Rochefort en 87, c'est au tour de Jean-Pierre Charbonneau, Claude Filion et Jean-Guy Parent —, la députation péquiste semble dépourvue de munitions. À preuve, cette liste des «nominations partisans» que Jacques Brassard vient de publier pour faire le procès du gouvernement.

On mélange, pêle-mêle, des nominations à des postes neutres (ceux de sous-ministres, par exemple) et des nominations à des conseils d'administration dont il est parfaitement normal qu'elles aillent à des amis du pouvoir (le PQ, quand il était au gouvernement, n'a jamais fait autre chose)... et il s'agit, en plus, de postes sans gratification financière, le gouvernement Bourassa ayant éliminé les «jetons de présence».

On invente des scandales. Qu'y a-t-il d'anormal à ce que trois personnes étant passées par Alliance Québec siègent bénévolement au Conseil supérieur de l'Éducation, à la Protection de la Jeunesse, ou à une commission d'appel? Si l'on veut associer quelques anglophones à l'administration publique, où peut-on les trouver sinon autour d'Alliance Québec? En quoi la nomination à SOQUJA de Mitzi Dobrin, ou celle, au conseil de l'Université de Montréal, de la femme d'affaires Guylaine Saucier, constituent-elles des nominations politiques? Où est le scandale à ce que l'ingénieur Michel Gaucher soit au conseil de la SDBJ? Le contrat le plus retentissant que M. Gaucher ait reçu, celui de l'OSM, lui est venu du gouvernement Lévesque! Est-ce qu'on soupçonne ces personnes d'avoir déjà voté libéral? Seraient-elles coupables d'avoir souscrit, comme c'est leur droit le plus strict, et en vertu de la loi du financement public des partis si chère à René Lévesque, à la caisse du PLQ?

Où est le scandale à ce que le gouvernement place, à Hydro, à la CSST ou à la Caisse de dépôt (que l'ancien gouvernement avait truffées de sympathisants péquistes), des gens qui sont, comme Marcel Côté ou Pierre Lortie, sur la longueur d'ondes du parti au pouvoir? Donat Taddéo et Reed Scowen sont libéraux, certes, mais sont-ils moins compétents, pour être délégués généraux à l'étranger, que ne l'était la péquiste Louise Beaudoin quand elle fut envoyée à Paris? Claude Forget ou Victor Goldbloom, qui ont quitté la politique depuis des lunes, devraient-ils être bannis de la sphère publique? Le sous-ministre Normand Riddell, fonctionnaire de carrière doté d'une solide expérience internationale, devrait-il être «suspect» pour avoir été quelques mois... il y a 15 ans, au service du premier ministre Trudeau?

Les nominations aux postes de sous-ministres sont évidemment à regarder de plus près, mais le PQ est mal placé pour jouer les vierges offensées. Quand il était au pouvoir, il a politisé les échelons supérieurs de la haute fonction publique de façon systématique et presque indécente: sous le gouvernement Lévesque, le grand patron de la fonction publique, poste stratégique s'il en est un, et pour lequel on devrait exiger une neutralité absolue, était détenu par un partisan avoué. Louis Bernard souscrivait même chaque année à la caisse du parti quand il était en fonction.

Quant aux anciens députés et candidats défaits, le PQ n'est plus en mesure, comme le PLQ, de leur offrir des prix de consolation dans la fonction publique... Mais ils ont trouvé refuge dans le giron du RCM à Montréal ou de l'ami Brian à Ottawa!

# Les enfants ne comptent plus pour le fisc canadien

L'auteur est le président de l'Institut Vanier de la famille.

LAWRENCE J. NESTMAN

On nous dit souvent que les enfants constituent la ressource la plus précieuse de notre pays. Ces mêmes personnes nous disent aussi — celles qui contribuent à façonner nos opinions et prétendent représenter nos intérêts — que nous ne pouvons nous permettre d'investir les quelque 400\$ par an en allocations familiales pour nourrir, protéger et revaloriser la plus importante de nos ressources.

Tout comme la plupart des pays industrialisés, à l'exception notoire des États-Unis, le Canada peut se vanter d'avoir pris des dispositions pour que tous ses citoyens assument une certaine responsabilité en regard du bien-être des enfants du pays. Nous avons donc offert une modeste mais appréciable compensation tangible aux parents pour les aider à couvrir les dépenses liées au logement, à l'alimentation, à l'éducation et aux soins fournis à la prochaine génération de travailleurs et de Canadiens, la génération sur laquelle compteront plus tard les adultes d'aujourd'hui. Nous avons pris ces mesures en étant convaincus que les parents doivent payer moins d'impôt et bénéficier de plus d'avantages sociaux que les contribuables sans enfant, précisément à cause des coûts auxquels ils font face et de leur contribution à la société en général.

Le gouvernement débourse quelque 2,6 milliards de dollars par an pour le programme d'allocations familiales. Au moins le quart de cette somme reprend le chemin des coffres publics par le biais de l'impôt. En fait, le programme profite davantage à certaines personnes justement parce que les bénéfices sont impossibles. À l'heure actuelle, chaque contribuable canadien verse environ 0,47\$ par jour aux 10\$ que défraient quotidiennement les parents.

La récente publicité faite autour des personnes très riches qui reçoivent des allocations familiales risque d'ébranler le fondement même du programme. Ainsi, l'exemple du rare Canadien très fortuné qui gagne 500 000\$ ou 600 000\$ par an aura pour effet de diminuer le soutien qu'apportent les Canadiens ordinaires à un nombre beaucoup plus élevé de familles à revenu moyen. Il ne faut pas oublier que les personnes très riches remettent, via leurs impôts, près de la moitié des 400\$ reçus en allocations et que les quelque 200\$ qui leur reviennent effectivement perdent

toute leur importance face aux autres privilèges dont elles sont les bénéficiaires exclusifs. Quels que soient ses mérites, la réforme fiscale assurera aux Canadiens des classes aisées un revenu net additionnel de 2 330\$ par an en 1991 par rapport à 1984, tandis que les gagne-petit et les contribuables à revenu moyen paieront plus d'impôt en 1991. Les Canadiens riches profitent également d'exemptions en gain de capital et d'autres incitations à l'investissement visant à garantir une base économique solide. Les Canadiens n'ignorent sans doute pas que l'avenir de toute société dépend d'abord et avant tout de sa volonté d'investir dans ses enfants.

Les allocations familiales ne doivent pas être perçues comme une aide sociale, pas plus qu'elles ne doivent être considérées comme des prestations accordées à la classe moyenne. Traditionnellement, les allocations familiales et les exemptions d'impôt pour enfants représentaient pour les Canadiens deux moyens de reconnaître le travail que les parents accomplissent pour eux-mêmes, pour leurs enfants et, par le fait même, pour la société en général. Ces mesures avaient pour but de diminuer la charge fiscale des adultes ayant des enfants à charge et de leur assurer plus d'avantages qu'aux personnes sans enfant. Enfin, ces mesures permettaient au contribuable ayant un enfant à charge et gagnant un salaire familial moyen de 40 000\$ de payer moins d'impôt et de bénéficier davantage des programmes gouvernementaux qu'un contribuable sans enfant disposant du même revenu.

Quelques Canadiens seulement se rendent compte que déjà la valeur de l'allocation familiale a chuté considérablement depuis sa création et que cette tendance va continuer — voire s'accroître — à un rythme de 3% par an en raison de la désindexation partielle des indemnités familiales. Si le gouvernement décide de ne pas éliminer complètement les allocations familiales, il se peut fort bien que la formule de désindexation partielle soit majorée de 1%, ce qui représentera une économie additionnelle de 25 millions de dollars pour le gouvernement et une perte équivalente pour les parents et les enfants. Déjà, grâce à la désindexation partielle des allocations familiales, le gouvernement fédéral a économisé près de 500 millions de dollars. De plus, la valeur des autres avantages tangibles accordés aux parents — le crédit d'impôt pour enfant — a été coupé de moitié depuis 1984, de sorte qu'à toutes fins utiles, les enfants ont été éliminés du système fiscal comme s'ils ne comptaient plus.

# Les impôts, bien sûr que ça existe en Union soviétique et de plus en plus

Le texte qui suit donne un éclairage intéressant sur le système fiscal soviétique. Il a été préparé par un haut fonctionnaire d'URSS, le professeur E. Kolomine, directeur adjoint de l'Institut de recherche auprès du ministère des Finances de l'URSS.

Les impôts en Union soviétique étaient jusqu'ici considérés seulement comme un élément des rapports fiscaux entre l'État et la population, les coopératives et les organisations sociales. La réforme des rapports économiques a mis en évidence la nécessité de rapports fiscaux y compris avec les entreprises d'État.

De ce fait, certaines mesures ont été élaborées en vue de perfectionner le système fiscal existant, en introduisant notamment l'impôt sur les bénéfices des entreprises d'État, destiné à remplacer l'ancien système de versements en vigueur et dont les normes étaient définies par les ministères.

Il est également prévu de réviser l'imposition sur les revenus des coopératives, de modifier l'impôt sur le chiffre d'affaires, d'étudier l'intérêt d'un passage à un impôt sur la valeur ajoutée.

Mais la priorité est accordée aux questions relatives à l'impôt sur les revenus de la population.

Le Conseil des ministres de l'URSS a déjà examiné en 1988 un projet d'imposition sur le revenu de la population. Il a été décidé de le soumettre à la discussion par les collectifs de travailleurs dans des entreprises relevant de différents ministères (constructions mécaniques, métallurgie, industrie légère et quelques autres). De nombreuses remarques ont été formulées, même si dans l'ensemble le projet a été approuvé par les travailleurs.

Le projet, remanié pour tenir compte des propositions des collectifs de travailleurs, sera une nouvelle fois examiné par le gouvernement. Puis il sera publié dans la presse, afin d'être soumis au débat public.

Il est prévu dans un premier temps de ne pas modifier les principes de base de l'imposition sur les revenus. Mais probablement dès 1990, le minimum non imposable sera relevé, tandis que des majorations d'impôt seront introduites pour les revenus nettement supérieurs à la moyenne.

Par la suite (je ne pense pas que cela se fasse avant 1995), une imposition sur le revenu global, incluant toutes les sources, sera établie suivant une grille unique sur la base de la déclaration de revenus. Actuellement, celle-ci n'est présentée que par les personnes qui pratiquent des occupations professionnelles individuelles, c'est-à-dire qu'elle ne concerne que les revenus non salariés.

Il s'agit là d'un problème très sensible. Il est en effet notoire que la politique en matière de

fiscalité est étroitement liée à la politique en matière de salaires et autres revenus de la population.

Le système d'imposition existant jusqu'ici reflète la tendance antérieure au nivellement des salaires. Ce nivellement justifiait à son tour l'existence d'un impôt de 13% sur les revenus de plus de 100 roubles par mois.

Mais avec la réforme du système salarial, prévoyant des revenus en fonction des résultats du travail fourni, il faudra bien aussi passer à un système d'impôt progressif. Pour fixer le taux d'imposition et le montant à partir duquel se fait la progression, il a été tenu compte non pas du niveau actuel des revenus en URSS, mais des perspectives de leur accroissement.

Cernant l'impôt supplémentaire sur les gros revenus, il est prévu à partir de 600-700 roubles, soit pour des revenus trois fois supérieurs au salaire moyen (en 1988, celui-ci était de 217 roubles).

Inutile de préciser que de vives discussions ont porté sur le caractère progressif de l'imposition. Certains spécialistes suggèrent d'instaurer au-dessus d'un seuil de revenus un impôt de l'ordre de 50%, voire 60%. Mais c'est la progression allant de 15 à 50% (ce dernier taux était appliqué aux revenus dépassant 1500 roubles par mois) qui a le plus de partisans.

Le taux moyen d'imposition serait ainsi de 12,3% pour les revenus s'élevant à 700 roubles, de 15% pour 1000 roubles, un peu plus de 20% pour 1500 roubles et environ 30% pour les revenus s'élevant à 2000 roubles.

Nous sommes conscients que ce projet ne réjouira guère la partie — insignifiante d'ailleurs — de la population qui bénéficie de gros revenus. Pour éviter les erreurs de 1988, lorsque les taux d'imposition mis en place pour les coopératives étaient de très loin supérieurs à ceux fixés pour les travailleurs salariés, le projet prévoit un tarif unique pour les salariés et les coopératives.

Le système retenu ne devrait pas apporter au budget d'entrées supplémentaires; par contre, il assure une répartition socialement plus équitable des impôts entre les différents groupes de la population.

Pour ce qui est du passage à l'imposition sur le revenu global sur la base d'une déclaration d'impôts, nous avons attentivement comparé les diverses expériences en vigueur à l'étranger et étudié leurs points communs et leurs différences. Une préparation préalable sera nécessaire.

Aujourd'hui, ni la population, ni le système financier de l'URSS ne sont prêts à un pareil changement. Dans les districts et les villes, les premières inspections fiscales se sont installées en 1988. Des cours de formation sont prévus pour élever le niveau de compétence du personnel embauché.

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. — Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	Commandes ou corrections
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		lundi au vendredi de 9h. à 17h.	285-7111
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	Détailants
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Press	285-7202
COMPTABILITE	285-6892	Vacances, Voyages	285-7306
Grandes annonces	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7265
Annouces classees			285-7320

# GAGNEZ UNE MAISON AVEC PISCINE GREUSÉE

**CONCOURS CODE MYSTÈRE**

**125 000\$**

EN PRIX!

UN GROS LOT DE 105 000\$

- une maison des Industries P. E. Bonneville de 75 000\$
- une piscine creusée de 25 000\$ de Piscines Val-Mar
- un aménagement Mobilier 2001 de 5 000\$

105 prix instantanés

- weekends à l'Estérel
- 110 repas au restaurant Les Verrières de l'Hôtel Holiday Inn Crowne Plaza
- cartons VIP des Cinéma Cinéplex Odeon
- et plusieurs autres prix d'une valeur totale de 20 000\$

Les règlements du concours sont disponibles à CKAC 73 et à La Presse.

Jouez au CODE MYSTÈRE, 3 fois par jour, jusqu'au 29 avril 1989.

Les deux premières lettres de ces codes postaux correspondent-elles au vôtre?

Si oui, notez le nom du journaliste du jour (mot de passe) et écoutez CKAC 73 pour connaître le chiffre mystère. Il vous sera dévoilé à

BONJOUR CHAMPION de 5 h 15 à 8 h 45, TOUCHE-À-TOUT de 8 h 45 à 11 h 45 et

MONTRÉAL EN PREMIÈRE de 15 h 15 à 16 h 45.

C'est la vôtre? Vous pourriez gagner un prix instantané et une chance pour le tirage du gros lot de 105 000\$.

De plus, si la personne gagnante du jeu est abonnée à La Presse, elle obtient 10 chances

additionnelles pour être admissible au tirage du gros lot de 105 000\$.

AUJOURD'HUI LE CODE MYSTÈRE

H ? L  
J ? K

VOTRE MOT DE PASSE

SERGE DUSSAULT

les industries **bonneville** inc.  
PISCINES **VAL-MAR**  
600 BOVIN, BOISBRIAND, C.É.  
Mobilier 2001

Hôtel l'Estérel

110 repas au restaurant Les Verrières de l'Hôtel Holiday Inn Crowne Plaza

cartons VIP des Cinéma Cinéplex Odeon

La Presse

CKAC 73

LA SUPER STATION

DE MONTRÉAL

## Bourassa à New York pour signer l'entente conclue il y a un an

Presse Canadienne

Le premier ministre Robert Bourassa se rendra à New York, le 26 avril prochain, afin de signer le plus gros contrat d'exportation d'électricité d'Hydro-Québec.

Selon des informations obtenues par Radio-Canada, il s'agit d'un contrat de 20 ans sur 1 000 mégawatts — deux tranches de 500 Mw, de 1995-96 à 2015-16 —, soit l'équivalent de la moitié de la consommation d'une ville comme Québec. Ce contrat générera des revenus évalués par la société d'État à \$17 milliards, ce qui porte à \$34 milliards les contrats d'exportation signés à ce jour par Hydro-Québec.

La lettre d'entente de ce contrat avait été signée il y a un an. Mais contrairement au contrat précédent entre Hydro et l'État de New York, l'énergie sera livrée à longueur d'année et non seulement durant les mois d'été. Les Américains l'évaluent, sur 20 ans, à \$13,2 milliards, alors qu'Hydro-Québec l'estime à \$17 milliards, en supposant un dollar canadien à 77 cents américain.

Hydro-Québec vendra donc aux Américains près de deux fois le prix qu'elle pourrait obtenir auprès des consommateurs québécois. Le contrat, comme toujours, doit être approuvé par l'Office national de l'énergie, ce qui ne devrait pas poser de problèmes.

Après l'échec du contrat de \$5 milliards avec le Maine, qui n'avait pas été approuvé par les Américains, ce contrat de \$17 milliards avec New York Power Authority (NYPA), qui possède 11 centrales — dont deux centrales hydroélectriques, aux chutes Niagara et sur le Saint-Laurent —, et qui fournit le tiers de l'État de New York, porte à \$34 milliards les contrats signés avec les Américains et les provinces maritimes depuis 1986. Cela constitue près du quart de la première Baie-James.

On prévoit de plus qu'au cours des années 90, l'industrie américaine d'électricité fera face à des déficits variant entre 10 et 40 fois l'actuelle Baie-James. Cela risque d'être particulièrement vrai en Nouvelle-Angleterre, où la croissance économique continue d'être forte et où l'industrie nucléaire, comme ailleurs, reste sur sa défensive.

Encore aujourd'hui, après \$600 millions d'investissements, la centrale Pilgrim, au sud de Boston — qu'on vient de redémarrer — était obligée de déclarer une légère fuite radioactive.

S'il est réélu, le premier ministre Bourassa risque de signer bien d'autres contrats, mais Hydro-Québec devra dépenser massivement sur ses postes et lignes de transport, d'ici les 12 mois par année, qui débiteront au milieu des années 90.

D'ici là aussi, Hydro-Québec devra répondre aux demandes des nouvelles alumineries et à celles, de plus en plus forte, du Québec en général. La société d'État doit souhaiter que le manque d'eau qu'elle a connu au cours des dernières années n'aille pas en s'aggravant.

## Procès de Denis Perron: Léo Méthot se contredit

Presse Canadienne QUÉBEC

Bien qu'il ait indiqué le contraire à des policiers en avril 1987 et à un juge il y a un mois, le témoin Léo Méthot a affirmé sous serment hier que le député Denis Perron n'était pas au courant des tours de passe-passe de la municipalité de Gallix en 1983, 1984 et 1985.

Témoin appelé par la Couronne, M. Méthot témoignait au procès du député de Duplessis à l'Assemblée nationale Denis Perron. Ce dernier est accusé d'abus de confiance et de complot relativement à l'utilisation de subventions du ministère des Transports obtenues par Gallix.

M. Méthot a été maire de Gallix de novembre 1981 à décembre 1986. Gallix est une petite municipalité de moins de 1000 habitants sise entre Sept-Îles et Port-Cartier.

Le procès, qui vient de débiter au Palais de justice de Sept-Îles, est présidé par le juge Jean Dutil.

D'entrée de jeu, le procureur de la Couronne, M. Pierre Lapointe, a expliqué au tribunal qu'il entendait faire la preuve que le député Perron était au fait d'un stratagème et qu'il a même aidé à le monter, permettant à la localité de Gallix de détourner des sommes destinées à la voirie.

Toutefois, ni le député, ni le maire, ni le conseil municipal n'auraient profité de ces sommes, selon M. Lapointe. « Il n'est pas dans notre théorie que l'accusé ait profité d'un seul sou noir, ait personnellement utilisé ces montants », a insisté le procureur de la Couronne.

# QUALITÉ ET BONS PRIX... TOUJOURS AU PROGRAMME CHEZ SEARS

Télécouleur portable 20" à télécommande 17 boutons, affichage du canal sur l'écran et contrôle automatique de la couleur. No 1462B.

Ord. 549\$. Ch.....499\$

Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

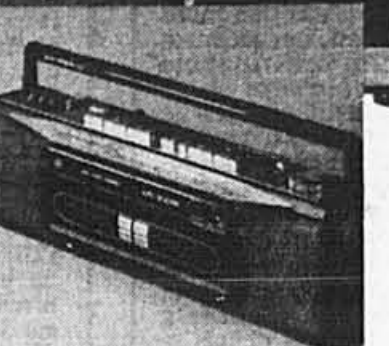
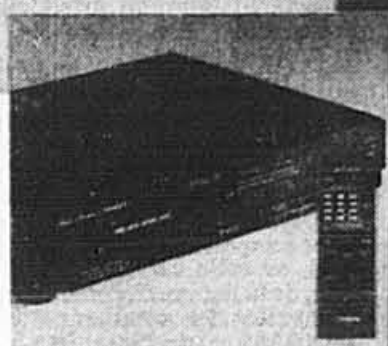
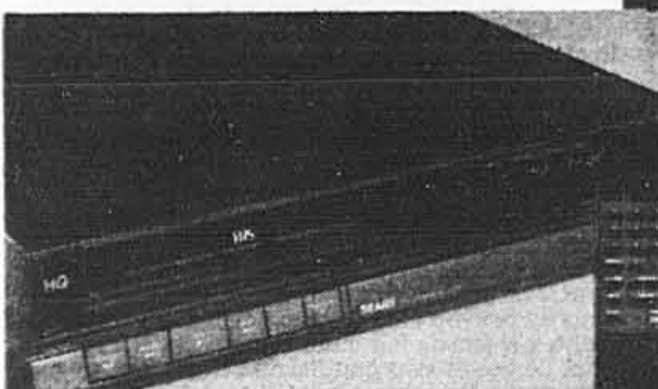
Rabais 50\$. Magnéscope VHS à minuterie pour 8 émissions en 14 jours, système H.Q. Télécommande 20 boutons/12 fonctions. No 3001B.

Sears ord. 449,99\$. Ch.....399,99\$



Rabais 50\$. Chaîne stéréo York® avec meuble et lecteur de disque compact et correcteur graphique 3 gammes pour un meilleur son. No 28353.

Sears ord. 549,99\$. Ch.....499,99\$



Magnéscope Hi-Fi à 4 tétes et son stéréo. No 30669.

Ch.....799,99\$

Rabais 2\$. Cassette vidéo VHS BASF T-120. No 35467.

Sears ord. 7,99\$. Ch.....5,99\$

Rabais 12\$. Télécouleur portable 20" à syntonisateur rotatif. No 14508.

Sears ord. 389,99\$. Ch.....377\$

Convertisseur Phillips® à commande de volume. Pour 67 canaux. No 21942/3.

Sears ord. 159,99\$. Ch.....149,99\$

Rabais 20\$. Meuble pour téléviseur/ magnéscope. Joli fini chêne. No 45285.

Sears ord. 99,99\$. Ch.....79,99\$

Rabais 15\$. Magnétocassette/lecteur G.E. portable. No 20678.

Sears ord. 189,99\$. Ch.....174,99\$

Rabais 10\$. Petit combiné portatif G.E. à inversion automatique. No 20235.

Ord. 139,99\$. Ch.....129,99\$

Rabais 20\$. Radio stéréo/magnétocassette Fisher à effet spatial. No 20686.

Ord. 349,99\$. Ch.....329,99\$

Prix en vigueur jusqu'au 15 avril 1989, dans la limite des stocks disponibles.

**SEARS**

vous en avez pour votre argent... et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, la Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angrignon, 364-7310; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean, Carrefour Richelieu, 349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac, Les Promenades Deux-Montagnes, 491-5000. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.

### Le PI remplace ses démissionnaires

■ Le Parti indépendantiste est bien vivant, a assuré hier son chef, Gilles Rhéaume. Vivant et renouvelé, puisque quatre étudiants viennent de se joindre à son exécutif, de concert avec un ancien fondateur du Front de libération du Québec au poste de directeur général.

« Nous choisissons la voie du militantisme actif. Nous sommes un parti de combat et de lutte! N'ayons pas peur des mots, le PI est un parti révolutionnaire », explique M. Rhéaume. Il a annoncé son intention d'être candidat dans

Sainte-Marie-Saint-Jacques aux prochaines élections, et de suivre à la trace l'Equality Party, pour manifester «aux portes de ses assemblées "afrikaner"».

Les nouveaux venus à l'exécutif remplacent autant de démissionnaires qui avaient remis le leadership de M. Rhéaume en question. Des départs qui libèrent et soulagent le parti, dit son chef. Un chef qui se définit comme un «sans-cra-vate», et annonce qu'il le demeurera y compris à l'Assemblée nationale même si le règlement actuel l'interdit.

## Le MQF compare D'Iberville Fortier à un cosmonaute qui revient sur terre

MARIO FONTAINE

■ Après avoir tenu l'an dernier des propos d'extra-terrestre sur la supposée humiliation des anglophones au Québec, le Commissaire aux langues officielles a corrigé son tir, et donne maintenant l'impression du cosmonaute qui revient sur terre, a commenté hier le porte-parole du Mouvement Québec français, Guy Bouthillier.

La vision de D'Iberville Fortier a bien changé, constate M. Bouthillier à la suite de la publication, mardi, du rapport annuel de ce haut fonctionnaire fédéral. Le commissaire constate que loin d'être menacés, l'anglais et la communauté anglo-québécoise sont promis à un brillant avenir alors qu'au contraire la langue française demeure vulnérable au Québec.

« Aurait-il dit ces paroles si on n'avait pas marché (dans les rues de Montréal) le 12 mars? Que cela cache-t-il? Est-ce que ce ne sont pas de belles phrases pour nous endormir avec la loi C-72? », se demande Guy Bouthillier.

Le Mouvement Québec français se méfie de cette législation



Guy Bouthillier

fédérale qui, selon ses responsables, vient promouvoir un Québec bilingue aussi bien au niveau des pouvoirs publics qu'à celui de la langue du travail. La prochaine offensive contre la loi 101 viendra d'Ottawa, elle sera frontale et menée à partir de la loi C-72 sur les langues officielles, avertissent-ils.

Aussi le MQF — formé de dix organismes dont les trois grandes centrales syndicales (CSN-CEQ-FTQ), la Société Saint-Jean Baptiste, l'Union des producteurs agricoles et l'Union des artistes — réclame-t-il du gouvernement Bourassa qu'il fasse preuve de détermination et de fermeté sur le front linguistique et engage les quatre actions suivantes:

■ obtenir d'Ottawa un accord garantissant le Québec français et la loi 101 contre la menace que représente la loi C-72;

■ rétablir l'intégralité de la Charte de la langue française, notamment sur l'affichage commercial et les raisons sociales;

■ réhabiliter et défendre la légitimité, la nécessité et la bonne réputation de la loi 101;

■ prendre tous les moyens pour que Québec soit le seul maître d'oeuvre de la politique linguistique et garant de la sécurité culturelle des minorités sur son territoire.

Le discours fédéral actuel tend à culpabiliser, à amoindrir les

Québécois, reproche en outre M. Bouthillier, qui réclame du fédéral une renonciation à ses compétences linguistiques.

La Fédération des francophones hors Québec s'interroge elle aussi sur les intentions fédérales en matière linguistique, mais pour des raisons diamétralement opposées. Alors que le MQF voudrait voir le Québec disposer des pleins contrôles, la FFHQ reproche au contraire à Ottawa sa lenteur à appliquer sa loi C-72 sur les langues officielles.

Au rythme actuel, «ça va prendre plus de 25 ans avant d'avoir fait le tour du jardin», déclare le président de la fédération, Guy Matte. Celui-ci se demande s'il existe vraiment un projet linguistique au sein du gouvernement fédéral, et une volonté de l'appliquer.

« À moins d'une conférence constitutionnelle pour traiter des droits des minorités linguistiques et à moins que le gouvernement fédéral établisse une politique linguistique avec une réglementation généreuse et rigoureuse, nous nous interrogeons sur la volonté de mettre en oeuvre la Loi sur les langues officielles », conclut M. Matte.

### L'Institut Nord-Sud craint une réduction de l'aide au développement

Presse Canadienne

OTTAWA

■ L'Institut Nord-Sud a dit craindre de voir le Canada réduire son aide au développement.

Selon Mme Maureen O'Neil, administratrice en chef de l'Institut Nord-Sud, M. Wilson devrait même augmenter l'aide canadienne au développement, étant donné la situation difficile des pays en voie de développement.

Mme O'Neil a expliqué que la situation économique difficile des pays en voie de développe-

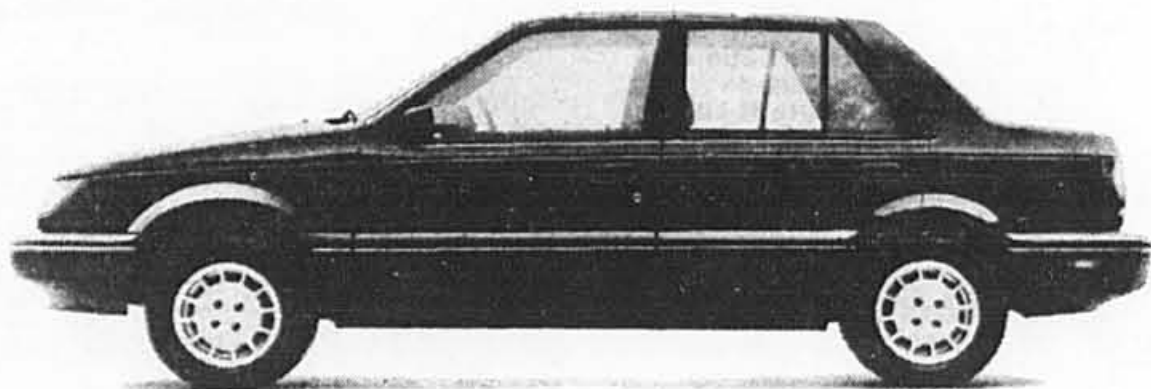
ment minait leur capacité à importer des biens produits au Canada. Selon une récente analyse de l'Institut Nord-Sud, le Canada a perdu au cours des 10 dernières années pour quelque \$24 milliards d'exportations dans les pays les plus endettés. Selon la même étude, le Canada pourrait regagner 200,000 emplois dans ses industries d'exportation au cours des 10 prochaines années si les pays fortement endettés d'Amérique latine pouvaient reprendre leurs achats canadiens aux niveaux antérieurs.

# «BON YEN DE BON YEN!»



**13 464\$ PDSF MAINTENANT 11 464\$\***

I-Mark RS Turbo 3 portes 1988 d'Isuzu



**11 398\$ PDSF MAINTENANT 9 398\$\***

Berline I-Mark XS 1988 d'Isuzu

# 2 000\$\*

Remise sur la I-Mark RS Turbo et la berline I-Mark XS 4 portes d'Isuzu 1988!

Vous avez envie d'une voiture japonaise? Alors, optez pour la I-Mark d'Isuzu. En effet, la I-Mark RS Turbo d'Isuzu présente un excellent rapport performance-prix sans compter que Passeport offre actuellement une remise de 2 000\$ sur tous ses modèles 1988 en stock.

De plus, si vous songez à faire l'acquisition d'une Honda Civic, d'une Mazda 323 ou d'une Toyota Corolla, n'oubliez pas que l'offre Passeport s'applique également à la berline I-Mark XS.

Passeport offre en outre une remise de 2 000\$ sur les belles Optima 1988 de conception allemande, une remise de 1 500\$ sur tous les Pickup et Trooper 1988 d'Isuzu et une remise de 500\$ sur tous les modèles 1989.

Alors, venez voir ces deux modèles et dites «sayonara» à la concurrence.

**RS Turbo** • Accélération exceptionnelle • Direction assistée • Freins assistés • Suspension sport • Sièges baquet avant garnis tissu à dossier inclinable • Indicateur de suralimentation • Sangle de fixation sur le plancher de chargement • Roues en alliage d'aluminium de 14 po • Déflecteur d'air avant rallongé • Becquet arrière • Deux rétroviseurs extérieurs sport à commande électrique • Radio AM/FM avec lecteur de cassettes • Phares antibrouillards • Lave-glace/essuie-glace de lunette arrière • Garantie 3 ans/80 000 km appuyée par GM.

**Berline XS** • Moteur de 1,5 L L4 à arbre à cames en tête à injection multipoint • Freins assistés • Volant inclinable • Montre à quartz à affichage numérique • Radio AM/FM stéréo • Banquette arrière repliable à dossier divisé • Serrures de toute sécurité pour les enfants aux portes arrière • Essuie-glace à balayage intermittent • Phares encastrés • Roues en alliage d'aluminium • Deux rétroviseurs extérieurs sport à commande électrique • Glaces teintées • Garantie 3 ans/80 000 km appuyée par GM.

\*Taxe et immatriculation en sus. Pour les véhicules achetés au plus tard le 31 mai 1989. Cette offre, qui comprend une participation du concessionnaire, est fondée sur le PDSF et est valable jusqu'à épuisement des stocks du concessionnaire. Autres options offertes moyennant supplément. Offre valable pour les ventes au détail seulement. Le concessionnaire peut vendre pour moins. Transport, préparation et plein d'essence compris.

Voyez votre concessionnaire Passeport participant aujourd'hui même ou composez, sans frais, le **1 800 263-1999**.

**PASSEPORT**  
AUTOMOBILES INTERNATIONALES

Passeport Décarie  
5400, boul. Décarie  
Montréal  
(514) 483-5555

Passeport Terrebonne  
675, boul. des Seigneurs  
Terrebonne  
(514) 964-1374

Passeport Laprairie  
1055, boul. Sainte-Élisabeth  
La Prairie  
(514) 659-8994

Passeport Blainville  
249, boul. Seigneurie Ouest  
Blainville (sortie 25 de  
l'autoroute des Laurentides)  
(514) 437-6317

Passeport Laval  
1615, boul. St-Martin Est  
Laval  
(514) 385-9191

Passeport Hochelaga  
4500, rue Hochelaga  
Montréal  
(514) 251-1552

Passeport Sherbrooke  
4880, boul. Bourque  
Rock Forest  
(819) 823-1400

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

APPEL D'OFFRES
La Ville de LaSalle ouvrira des soumissions pour:
Location d'un contenant à rebuts (30m x 175 levées),
soumission no 10469.
Ouverture: 25 avril 1989
Réception des soumissions 10 h 30, ouverture 11 h.
Les devis, spécifications, clauses générales et conditions sont indiqués dans les documents de soumission que les personnes intéressées peuvent se procurer à compter de ce jour en s'adressant à l'hôtel de ville, 55 rue Dupras, LaSalle.
La Ville de LaSalle ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Nicole Herby
Greffière

Société Radio-Canada
Canadian Broadcasting Corporation

Demande de préqualification
Maison de Radio-Canada
Montréal (Québec)

La Société Radio-Canada projette des travaux de réfection de l'esplanade, sise au 1400, boulevard René-Lévesque Est, à Montréal (Qué.)

Ces travaux consistent à démolir l'esplanade existante d'une superficie approximative de 20.000 pieds carrés, incluant une membrane d'étanchéité, un carton fibre, un isolant rigide ainsi qu'un gravier pour être remplacé par une chape de béton en pente, une membrane d'étanchéité, un isolant rigide ainsi qu'un nouveau dallage en béton préfabriqué posé sur des coussinets d'appui. Un nouveau système de drainage sera également inclus dans ce projet.

Nous sommes à la recherche d'entrepreneurs généraux ayant une expérience confirmée dans le domaine des esplanades. Les travaux devront être achevés le 31 octobre 1989.

Les entrepreneurs généraux intéressés à soumettre leur offre doivent remplir et retourner le 21 avril 1989, au plus tard, le document N° 11 de l'ACC «Formule type canadienne de déclaration d'entrepreneur aux fins d'évaluation (construction en bâtiment)», à:

H.-P. Filion
Directeur du Service du bâtiment
Ingénierie de Radio-Canada
7925, Chemin de la Côte St-Luc
Montréal (Québec)
H4W 1R5

Société des alcools du Québec

Appel d'offres
PROJET
Réaménagement Pied-du-Courant,
Phase III, Zone A
DOSSIER: SP-756

Des soumissions pour effectuer la construction de locaux pour son imprimerie et ses services d'entretien ménager au sous-sol de son siège social situé au 905 avenue de Lorimier à Montréal, seront reçues au plus tard le 4 mai 1989 à 15h00 (heure locale), par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

PROJET
Travaux de ventilation,
Pied-du-Courant, Phase III, Zone A
DOSSIER: SP-757

Des soumissions pour effectuer des travaux de ventilation dans ses nouveaux locaux de l'imprimerie et de l'entretien ménager, au sous-sol de son siège social situé au 905 avenue de Lorimier à Montréal, seront reçues au plus tard le 4 mai 1989 à 15h00 (heure locale), par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

PROJET
Travaux d'électricité, Pied-du-Courant,
Phase III, Zone A
DOSSIER: SP-758

Des soumissions pour effectuer des travaux d'électricité dans ses nouveaux locaux de l'imprimerie et de l'entretien ménager, au sous-sol de son siège social situé au 905 avenue de Lorimier à Montréal, seront reçues au plus tard le 4 mai 1989 à 11h00 (heure locale), par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Les documents complets d'appel d'offres sont disponibles du lundi au jeudi (inclusivement) de 8h30 à 12h30, de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30, aux adresses suivantes:

- SIÈGE SOCIAL : 905 av. de Lorimier Montréal (Québec) H2K 3V9
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL : 2021 des Fûtailles Montréal (Québec) H1N 3M7
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC : 2900 rue Einstein Ste-Foy (Québec) G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (50,00\$) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Les documents complets d'appel d'offres sont également disponibles gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec et ayant leur principale place d'affaires au Québec, sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Transports Québec
APPEL D'OFFRES
Vente d'immeuble par voie de soumissions publiques
Le ministère des Transports offre en vente par voie de soumissions publiques l'immeuble suivant:
DOSSIER No 9-71-04351-8, 9-71-04534-9
Un terrain vacant portant les numéros de lots P-213-3 à P-213-13 et P-213-55 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-ouest situé dans la municipalité de Ville de Farnham et ayant une superficie de 3 519,3 mètres carrés.
La valeur est estimée à 12 171,00 \$.
Ce terrain est affecté d'une servitude de non-accès.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres moyennant une somme de dix dollars (10 \$) non remboursable, payable en espèces par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.
Toute offre, pour être valide, doit être présentée au moyen du formulaire de soumission compris dans le dossier d'appel d'offres.
Le ministère des Transports se réserve le droit d'annuler en tout temps, avant l'adjudication, cet appel d'offres et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.
PERSONNES DÉSIRANT SOUMISSIONNER
Toute personne désirant soumissionner doit obtenir le dossier d'appel d'offres en s'adressant au Service de l'expropriation, Ministère des Transports, 201, Pl. Charles-Lemoyne, 5e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5, Tél.: (514) 677-8951, en prenant soin de préciser le numéro de dossier mentionné plus haut.
On procédera à l'ouverture des plis lors d'une assemblée publique qui se tiendra au Service de l'expropriation du Ministère, à l'adresse précitée, le 4 mai 1989, à 15 heures.
Le sous-ministre, Pierre Michaud, Ing.

Société d'énergie de la Baie James
APPEL D'OFFRES No 1UA-620-5-03
FOURNITURE ET INSTALLATION À RADISSON DE
20 UNITÉS DOMICILIAIRES MODULAIRES (UDM)
Date et heure limites de réception des soumissions: Le jeudi, 27 avril 1989, à 15h30.
Garantie de soumission: 150 000\$. Prix du document: 75\$
Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:
Société d'énergie de la Baie James
SERVICE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
19e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec)
H2L 4M8
Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.
Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, composez le 289-5938.
Marc Chabot
Chef de service Approvisionnement et Services

Transports Québec
APPEL D'OFFRES
Vente d'immeuble par voie de soumissions publiques
Le ministère des Transports offre en vente par voie de soumissions publiques l'immeuble suivant:
DOSSIERS NOS 9-78-01316-7, 9-78-01317-5
Un terrain vacant portant les numéros de lots P.250, P.251, P.254, du cadastre officiel de la paroisse de St-Grégoire situé dans la municipalité de St-Grégoire-Le-Grand et ayant une superficie de cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-deux mètres carrés et un dixième (574 932,1 m.c.).
La valeur est estimée à 65000\$.
Ces terrains sont affectés par une servitude de non-accès.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres moyennant une somme de dix dollars (10\$) non remboursable, payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances.
Toute offre, pour être valide, doit être présentée au moyen du formulaire de soumission compris dans le dossier d'appel d'offres.
Le ministère des Transports se réserve le droit d'annuler en tout temps, avant l'adjudication, cet appel d'offres et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.
PERSONNES DÉSIRANT SOUMISSIONNER
Toute personne désirant soumissionner doit obtenir le dossier d'appel d'offres en s'adressant au Service de l'expropriation, Ministère des Transports, 201, Pl. Charles-Lemoyne, 5e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5 Tél.: (514) 677-8951, en prenant soin de préciser le numéro de dossier mentionné plus haut.
On procédera à l'ouverture des plis lors d'une assemblée publique qui se tiendra au Service de l'expropriation du Ministère, à l'adresse précitée, le 9 mai 1989, à 14 h.
Le sous-ministre, Pierre Michaud, Ing.

Société québécoise d'assainissement des eaux
Travaux dans la ville de Blainville
Comité de Groulx
Appel d'offres no: 052-3-03-41-02
Partie "A" - Travaux d'assainissement
Fourniture et pose de conduites d'aqueduc et d'égouts (200 et 450 mm), incluant une traversée de voie ferrée, la démolition de deux (2) postes de pompage existants, la construction d'un poste de pompage (33 l/s) et diverses travaux connexes.
Partie "B" - Travaux municipaux
Fourniture et pose de conduites d'aqueduc et d'égouts (150 à 1350 mm), incluant une traversée de voie ferrée et divers travaux connexes.
DOCUMENTS DISPONIBLES: SOAE, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal (Québec), H3B 2N2 Tél.: (514) 397-0416.
PRIX: 75,00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.
LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Blainville; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTO; Ass. Métropolitaine de la Construction; Société à Montréal.
OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Blainville: a/s Mme Gisèle Gauvreau, greffière, 1000, rue de la Mairie, Blainville (Québec), J7C 3B5. Le: mardi 2 mai 1989 à 11h00.
GARANTIES DE SOUMISSION: MONTANTS:
92 000,00 \$ ..... Partie "A" - Travaux d'assainissement
63 000,00 \$ ..... Partie "B" - Travaux municipaux
FORME: Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.
RENSEIGNEMENTS: Monsieur Pierre Beauregard - Tél.: (514) 397-0416.
Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.
La Société et la ville de Blainville ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats
13-04-89

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, que LOCATION 4 SAISONS INC. dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de LONGUEUIL, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire de Saint-Bruno, 1649, Montarville, Saint-Bruno de Montarville (Québec) J3V 3T8 à titre de garantie, par acte portant la date du 1er jour du mois de février 1988 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 19e jour du mois de février 1988 sous le numéro 771839.
Date à SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE ce 13e jour du mois d'avril 1989
LA Caisse POPULAIRE de Saint-Bruno

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, que ABRIS ET AUVENTS AVANTAGE INC. dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de LONGUEUIL, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire de Saint-Bruno, 1649, Montarville, Saint-Bruno de Montarville (Québec) J3V 3T8 à titre de garantie, par acte portant la date du 26e jour du mois de janvier 1989 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 2e jour du mois de février 1989 sous le numéro 805564.
Date à SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE ce 13e jour du mois d'avril 1989
LA Caisse POPULAIRE de Saint-Bruno

MISE AU POINT
Dans notre circulaire «Jours Sears 89» distribuée dans La Presse du 11 avril, veuillez noter qu'à la page A 2, les dimensions des pneus Road-Handler SCR 195 / 70SR14 et 195 / 70SR15 offerts à 98,99 \$ devraient se lire 195 / 60SR14 et 195 / 60SR15; de plus, ces pneus ne sont pas disponibles.
Nous présentons nos excuses à notre clientèle.
SEARS

CORRECTION
Dans l'ouest de l'île, la circulaire K-Mart du 17 avril 1989 a été distribuée par erreur le 10 avril.
Nous nous excusons de cet inconvénient.
K-mart

EATON CORRECTIONS
Cahier Vente Trans Canada Eaton dans La Presse du mercredi 12 avril 1989.
9-C Bas-culotte 2449. Devrait être: noir brumeux (et non noir).
M- Modèle 2399. Devrait être: Tailles moyenne-élançée, élançée ou très élançée.
17-J- Souliers oxford pour garçons, en marine / havane ou blanc / marine.
18-E- Ensemble pour garçons: Haut sans bande jaune.
32-FF- Chariot sur roulettes. Devrait être: 21,99 ch.
34-Q- Porte-rouleau, différent de celui représenté.
L- Ampoules GE. Devrait être: (paquet de 2)-5,99 ch.
35-F- Tricycle: n'est pas de modèle «Roadking».
41-C- Buteur Sunbeam, sans cordon amovible.
G- Fer à repasser Black & Decker Fl 410. Devrait être: 47,88 chacun.
42-J1- Ens. 5 pièces «Classic» Lagostina. Devrait être: comprend casserole 1.6 L et fait-tout 5.5 L, avec couvercles et poêlon 24 cm sans couvercle.
42-Z- Théière 6 tasses. Devrait être: Cour., Eaton 6.39 4.79 ch.
43-E- Essoreuse à salade. Devrait être: Cour. Eaton 11.98 7.18 ch.
51-B- 6 cassettes D-60 devraient être représentées.
C- 4 cassettes SA-90 devraient être représentées.
54-C- Table non vendue séparément.
57-C- Matelas seulement. Devrait être: Vendus séparément à prix réduits variés.
Délai de 3 semaines:
56-A- Canapé-lit Simmons.
57-D- Lit pliant «Roll-A-Way».
Eaton s'excuse de tout inconvénient.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District Québec
Numéro 200-02-001768-896
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
LES CONSULTANTS PUBLICITAIRES G.C.G. INC., partie demanderesse
c. GESTION GUY PARÉ INC.
c. GUY PARÉ, partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GESTION GUY PARÉ INC. ET GUY PARÉ de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 300, boul. Jean-Lesage, Québec, salle 1.24, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «La Presse».
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de GESTION GUY PARÉ INC. ET GUY PARÉ.
Lieu: Québec
Date: 3 avril 1989
Nicole Côté
Greffier-adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District Québec
Numéro 200-02-001769-894
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
LES CONSULTANTS PUBLICITAIRES G.C.G. INC.
c. RESIDENCE NOUVEAU CONCEPT P.H. INC. c./ GUY PARÉ
Partie demanderesse
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GUY PARÉ de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 300, boul. Jean-Lesage, Québec, salle 1.24 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal La Presse.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de GUY PARÉ.
Lieu: Québec
Date: 3 avril 1989
Nicole Côté
Greffier-adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District Québec
Numéro 200-02-001770-892
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
LES CONSULTANTS PUBLICITAIRES G.C.G. INC., partie demanderesse
c. GUY PARÉ ET ASSOCIÉS INC.
c. GUY PARÉ, partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GUY PARÉ ET ASSOCIÉS INC. ET GUY PARÉ de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 300, boul. Jean-Lesage, Québec, salle 1.24, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «La Presse».
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de GUY PARÉ ET ASSOCIÉS INC. ET GUY PARÉ.
Lieu: Québec
Date: 3 avril 1989
Nicole Côté
Greffier-adjoint

Société des alcools du Québec

Appel d'offres
PROJET
LOCAL COMMERCIAL
DOSSIER: L-89-1010

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC vous invite à lui offrir un local commercial à: MONTRÉAL

Sur la rue Papineau, entre les rues Marie-Anne et Gilford côté est ou sur la rue Mont-Royal entre la rue Chambord et la rue Cartier, préférablement sur la rue Mont-Royal entre les rues Papineau et de Lanaudière.

La superficie du local devrait être d'environ 250 mètres carrés (2690 pieds carrés) préférablement sur un seul niveau et dont 68 pour cent serait aménagée en aire de vente.

Les locaux proposés, pour location, le seront selon la formule «clés en main» et devront être livrés entre le 15 février 1990 et le 15 mars 1990.

Le document d'appel d'offres original, fourni par la Société des alcools du Québec et portant le numéro de dossier du projet, doit être complété et retourné au plus tard le 26 mai 1989, à 10h00.

Le document d'appel d'offres est offert à 20 \$ la copie (non remboursable) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00, au 905, avenue de Lorimier à Montréal. Un exemplaire peut être consulté à cette adresse.

Pour obtenir le document en question par courrier payable sur livraison, ou pour renseignements additionnels, veuillez appeler au (514) 873-6408.

Vous pouvez aussi vous procurer le document lors de la séance d'information qui se tiendra à la Société des alcools du Québec, salle Porto, au 905, avenue de Lorimier à Montréal à 10h00, le 21 avril 1989. Cette séance aura pour but de renseigner les éventuels soumissionnaires sur le contenu de la documentation ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une proposition de location à la Société des alcools du Québec.

La Société des alcools du Québec ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.

Ensemble on peut vaincre le cancer
DONNEZ GÉNÉREUSEMENT
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
CANADIAN CANCER SOCIETY

# Colonies juives : Washington durcit le ton

d'après UPI, AFP et Reuter  
WASHINGTON

Les États-Unis ont durci leur opposition à l'établissement de colonies de peuplement juives dans les territoires occupés et ne défendront plus l'expansion israélienne devant les Nations unies, a indiqué hier un haut responsable américain.

Ayant requis l'anonymat, ce membre de l'administration a indiqué à l'agence UPI : « Nous ne pouvons approuver la construction de nouvelles colonies... et les Israéliens ne devraient pas s'attendre à ce que nous les appuyions et défendions aux États-Unis ».

L'administration Reagan, tout en qualifiant les colonies de peuplement « d'obstacle à la paix », ne s'y était pas opposé activement.

Par ailleurs, le rabbin Moshé Lévinger, un des chefs spirituels du mouvement religieux sioniste Goush Emounim (Bloc de la Foi), a été inculpé de meurtre hier par le tribunal de district de Jérusalem.

Le tribunal reproche au rabbin Lévinger d'avoir tué un commerçant arabe de 42 ans, Kaid Hassan Saleh, et d'en avoir blessé un autre, en septembre dernier, en ouvrant le feu contre des inconnus, lors d'un incident isolé à Hébron (Cisjordanie occupée) au cours duquel il avait été attaqué à coups de pierres.

L'enquête de la police a établi avec certitude que la victime a bien été tuée d'une balle tirée par l'arme du rabbin Lévinger.

Ce dernier est l'un des fondateurs de la colonie israélienne de Kyriat Arba (5 000 habitants environ) près de Hébron, et, depuis plusieurs années, l'un des anima-

teurs les plus actifs du Goush Emounim.

Les responsables du mouvement des implantations israéliennes dans les territoires occupés ont formellement protesté, hier, dans un communiqué, contre cette inculpation qu'ils considèrent comme « une reddition au terrorisme de l'OLP ».

Les autorités militaires israéliennes ont d'autre part commencé à plancher sur un projet d'élections palestiniennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza proposé par le premier ministre Yitzhak Shamir. Elles élaborent des plans d'urgence et les modalités juridiques d'élections qui doivent être présentés au prochain

conseil des ministres, dimanche.

Par ailleurs, six Palestiniens ont été blessés, hier, par des tirs de militaires israéliens dans la bande de Gaza, tandis que le corps d'un vieillard palestinien a été trouvé dans un champ à Tul-karm (nord de Cisjordanie), où l'armée a décrété un couvre-feu.

Un porte-parole de l'armée a indiqué qu'Abdel Hafez Ali Djelad, 80 ans, dont le corps a été retrouvé sur la route Naplouse-Tulkarem, avait été victime d'un crime crapuleux et que sa mort n'était pas liée au soulèvement. Mais selon des habitants, le meurtre a été commis par un Arabe collaborant avec la police secrète israélienne.



Le rabbin Lévinger en 1985.

## La SWAPO regagne l'Angola en évitant les points de rassemblement de l'ONU

d'après Reuter et AFP  
LUANDA

Sam Nujoma a déclaré, hier, que ses combattants de la SWAPO regagnaient directement l'Angola sans passer par les points de rassemblement établis par l'ONU pour contrôler leur retrait de Namibie. Il a affirmé que ces points de rassemblement étaient des pièges tendus par les Sud-Africains pour faire prisonniers les combattants de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest Africain).

Négocié pour mettre un terme à huit jours de combats qui ont fait près de 300 victimes, l'accord en vigueur prévoit l'établissement de points de rassemblement sous le contrôle de l'ONU, où les maquisards de la SWAPO doivent déposer les armes avant d'être escortés vers l'Angola au nord du 16<sup>e</sup> parallèle, à 150 km du théâtre d'opérations.

« Les points de rassemblement cernés par les forces armées sud-africaines et ils sont prêts à bondir sur nos combattants s'ils viennent pointer », a déclaré Nujoma à Luanda. « Nos com-

battants n'obéiront qu'aux ordres de se replier sur l'Angola », a-t-il ajouté. On a appris, par ailleurs, que seuls quatre nationalistes du mouvement de Nujoma s'étaient rendus comme convenu par l'accord aux points de rassemblement de l'ONU.

La déclaration de Nujoma laisse augurer de nouvelles difficultés pour l'accord de retrait en Angola de la SWAPO, élaboré dimanche par l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba pour sauver le plan de l'ONU sur l'indépendance de la Namibie. Les Nations Unies sont parvenues, hier, à désamorcer un nouveau facteur potentiel de crise en Namibie en convainquant les autorités sud-africaines de renoncer à interroger les éléments militaires de la SWAPO qui regagneront l'Angola aux termes des accords de Mount Etjo.

Des diplomates occidentaux ont indiqué que la menace d'interrogatoires brandie par Prétoria violait l'accord sur la fin des affrontements frontaliers. L'administrateur-général sud-africain en Namibie, Louis Pienaar, a fait marche arrière après avoir eu, dit-on, une vive discussion avec le représentant spécial de l'ONU, le diplomate finlandais Martti Ahtisaari.

## Le Pacte de Varsovie propose des négociations sur les armes tactiques

d'après AFP et Reuter  
BERLIN-EST

Les pays du Pacte de Varsovie ont proposé officiellement à l'OTAN, qui a réagi avec prudence, l'ouverture de négociations séparées sur les armes nucléaires à courte portée (SNF) en Europe.

Dans une déclaration publiée hier à Berlin-Est, les ministres des Affaires étrangères du Pacte suggèrent d'entamer dès maintenant des « consultations spéciales » pour préparer ces négociations en vue « d'une réduction et d'une élimination par étapes des armes tactiques ».

« Le maintien, la modernisation ou l'augmentation (du nombre) des armes nucléaires tactiques déstabiliserait la situation stratégique en Europe », estiment encore les ministres est-européens.

Le secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Woerner, a rejeté à Washington l'appel du Pacte, affirmant que la principale priorité devait être donnée aux armements conventionnels. À l'issue d'un entretien avec le président George Bush, M. Woerner a souligné que le Pacte avait quatorze fois plus de SNF que l'OTAN. « Ce serait une bonne idée qu'ils commencent par réduire leurs armes à courte portée », a-t-il déclaré.

Les propositions du Pacte de Varsovie surviennent peu avant deux importantes réunions de l'OTAN au cours desquelles les Alliés vont tenter de définir une stratégie pour leur arsenal nucléaire: une réunion des ministres de la Défense dans le cadre du Groupe des plans nucléaires mercredi et jeudi prochains, et le sommet de l'OTAN les 29 et 30 mai.

Des négociations sur les SNF ont été proposées à plusieurs reprises par le camp socialiste et encore tout récemment par le ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, lors des négociations sur les armements conventionnels au mois de mars à Vienne.

Par la proposition « officielle » formulée à Berlin-Est, le camp socialiste tente de donner une nouvelle publicité à une vieille demande, au moment même où au sein de l'OTAN des hommes politiques réclament l'ouverture de négociations sur les armes nucléaires tactiques.

Londres et Washington, hostiles à des négociations sur ces armes, se sont en effet prononcés pour une modernisation rapide des SNF, alors que Bruxelles et Bonn se sont prononcés pour des négociations entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie en vue d'une réduction du nombre des missiles nucléaires à courte portée.

# Certains utilisent des formules déroutantes. GM propose la formule gagnante!



Quand vient le temps d'acheter un pick-up compact, il faut tout calculer. La concurrence utilise des formules déroutantes, compliquées. De son côté, GM propose la formule gagnante. Pas étonnant que plus d'acheteurs de pick-up compacts se fient sur GM plus que sur toute autre marque.

Les raisons ne manquent pas. Le V6 Vortec de 4,3 L en option développe 160 chevaux. Les freins antiblocage aux roues arrière viennent en équipement standard. Le système "Insta-Trac" des modèles 4x4 permet de passer de 2 à 4 roues motrices tout en roulant. Enfin, GM vous offre une gamme étendue de modèles: à caisse courte ou longue, à cabine classique ou allongée.

Additionnez tous ces avantages et comparez le résultat avec celui de la concurrence. Vous comprendrez pourquoi GM occupe le premier rang.



Pour obtenir des renseignements sur les camions GM ou la LocationPlus<sup>MC</sup>, téléphonez en tout temps au 1 800 465-3273.

Tout compte fait, GM représente vraiment le meilleur choix possible.

**BOÎTE AUTOMATIQUE SANS SUPPLÉMENT\* ou RABAIS DE 750 \$ SUR LE P.D.S.F.\***

\*Boîte automatique offerte sans supplément OU, choisissez le rabais de 750 \$ offert par GM sur le P.D.S.F. pour les pick-up compacts GMC S/T-15 1989 et Chevrolet S/T-10 1989 équipés d'une boîte manuelle 5 vitesses. L'offre est réservée aux véhicules neufs spécialement équipés, indiqués. Toutes les taxes applicables, les frais d'immatriculation et les frais de transport sont en sus. L'offre est applicable aux achats au détail seulement. Elle s'applique aux véhicules achetés et livrés à partir du 9 janvier 1989 et avant la fermeture des bureaux le 31 août 1989. Cette offre comporte une participation du concessionnaire. Voyez votre concessionnaire GM participant pour tous les détails.



**LES CAMIONS GENERAL MOTORS**  
Plus de gens se fient sur eux.



# Selim Hoss accepte l'aide humanitaire française mais les bombardements se poursuivent

d'après AFP, Reuter et AP  
BEYROUTH

Les bombardements à Beyrouth ont fait hier neuf tués alors que l'aide humanitaire de la France a été finalement acceptée par le camp pro-syrien après que Paris eut indiqué son soutien aux efforts arabes pour un règlement au Liban.

De source proche du premier ministre sunnite libanais Selim Hoss, chef du gouvernement pro-syrien rival du cabinet chrétien du général Michel Aoun, on indiquait que M. Hoss avait accepté les propositions présentées par le secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire, Bernard Kouchner, visant à mettre un terme au différend opposant le cabinet Hoss à Paris.

Selon les termes de l'accord, un des deux navires français envoyés au Liban, le pétrolier Penhors, allait décharger sa cargaison à la fois dans le port de Jiyeh, tenu par les musulmans, et dans le port de Zouk, tenu par les chrétiens. Le deuxième bateau, le navire-hôpital La Rance jettera l'ancre à quelques milles au large de la Cope, où il soignera les victimes chrétiennes et musulmanes conduites par bateau depuis le continent.

Le littoral du « pays chrétien », où se trouvent notamment les ports de Beyrouth et Jounieh, sont soumis à des bombardements quotidiens, alors que les trois autres ports légaux du Liban — Tyr, Saïda et Tripoli — sont situés dans des régions sous contrôle de l'armée syrienne ou de ses alliés.

M. Hoss a rendu hommage à la position « juste et objective » du président Mitterrand qui a déclaré : « La France est l'amie des Libanais, de toute confession, de toutes les communautés », et « elle appuie les démarches de la Ligue arabe et forme des vœux pour le succès de sa mission » sur le Liban.

La Ligue arabe a formé en janvier un comité de bons offices pour aider au règlement de la crise libanaise. Ce comité a appelé le 5 avril à un cessez-le-feu entre « les parties libanaises en conflit », rejetant ainsi implicitement la thèse du « camp chrétien » qui considère les affrontements actuels comme une confrontation entre le Liban et la Syrie.

Le gouvernement français avait suggéré le recours au Conseil de sécurité de l'ONU en cas d'échec des efforts de la Ligue arabe, allant dans le sens des souhaits « d'internationalisation » de la crise du gouvernement de militaires chrétiens du général Michel Aoun.

On sait que le gouvernement Hoss avait refusé, mardi, l'aide humanitaire française destinée aux régions du pays sous son contrôle « tant que la France ne clarifie pas sa position » sur le Liban. Cette aide a été acceptée « sans conditions » par le général Aoun qui a toutefois souligné, hier, qu'il n'en était « pas demandeur ». Il a ajouté, faisant un léger reproche à la France : « Celui qui veut aider la victime ne demande pas la permission à son bourreau ».

Entre temps, des duels d'artillerie entre les brigades du général Michel Aoun et la milice des Forces Libanaises (FL), qui tiennent le « pays chrétien », et l'armée syrienne et ses alliés, essentiellement musulmans, qui l'encerclent, ont fait, hier, neuf morts et 41 blessés. Au moins 168 personnes ont été tuées et 788 blessées, en grande majorité des civils, dans les affrontements au Liban depuis le 14 mars.

Des centaines d'obus ont touché l'enclave chrétienne, faisant six morts et onze blessés, et Beyrouth-ouest et sa banlieue, contrôlés par l'armée syrienne, ou trois civils, dont un enfant de huit ans, ont été tués et 30 autres blessés. Ce sont les plus violents bombardements depuis l'instauration, le 5 avril, d'une trêve fragile, après un appel au cessez-le-feu de la Ligue arabe.



A Tbilissi, des manifestants réclament l'indépendance de la Géorgie soviétique.

PHOTO AP

## Baker distribue promesses et menaces aux Sandinistes

d'après AFP et UPI  
WASHINGTON

Le secrétaire d'Etat James Baker a présenté, hier, quelques-uns des encouragements que les États-Unis pourraient offrir au gouvernement nicaraguayen pour l'inciter à tenir ses promesses de démocratisation et les sanctions à prendre s'il ne le faisait pas.

Comme stimulants pour les Sandinistes, M. Baker a envisagé un assouplissement de l'embargo commercial américain contre le Nicaragua, une réduction des manœuvres militaires américaines au Honduras voisin et même une aide économique au Nicaragua.

Cette dernière mesure, a-t-il précisé devant une sous-commission du Sénat, ne serait prise que si des élections « libres et honnêtes » se tenaient au Nicaragua, le 20 février 1990, comme les Sandinistes s'y sont engagés.

Parmi les sanctions, M. Baker prévoit une nouvelle réduction des représentations diplomatiques des deux pays. Managua a expulsé l'été dernier huit diplomates américains, y compris l'ambassadeur, et Washington lui a rendu la pareille.

Il a aussi évoqué la possibilité de rendre publique la corruption qui existe selon lui au Nicaragua, celle de demander aux alliés européens des États-Unis de subordonner leur aide au Nicaragua aux progrès vers la démocratie, et un nouveau renforcement de l'embargo commercial américain. Il a affirmé que d'autres moyens de pression pourraient être utilisés, mais qui ne pourraient être révélés qu'à huis-clos.

L'accord conclu le 25 mars entre le gouvernement et le Congrès pour la poursuite de l'aide humanitaire aux guérilleros anti-sandinistes jusqu'au 28 février prochain « renforce le jeu des États-Unis », a affirmé M. Baker. « A entendre les cris que les Sandinistes ont poussés quand l'accord a été annoncé, il faut croire que maintenir la résistance en vie est un véritable stimulant pour eux », a-t-il déclaré.

Il a rappelé que la nouvelle approche de la diplomatie américaine mettait l'Union Soviétique au défi de cesser d'alimenter le Nicaragua et Cuba en armes et munitions qui parviennent aux rebelles du Salvador, en violation des accords d'Esquipulas signés entre les cinq pays d'Amérique centrale.

## Gorbatchev dénonce le séparatisme de la Géorgie

d'après AFP, Reuter et AP  
MOSCOU

S'exprimant pour la première fois sur l'agitation nationaliste qui règne depuis quelques jours en Géorgie soviétique, Mikhaïl Gorbatchev a lancé, hier, un appel au calme, tout en soulignant qu'il ne tolérerait pas les revendications séparatistes.

Entre temps, la situation reste « tendue » et les forces de l'ordre poursuivent leurs patrouilles dans la capitale géorgienne Tbilissi, où une 19<sup>e</sup> victime de la dispersion par l'armée d'une manifestation nationaliste dimanche dernier est décédée à l'hôpital.

M. Mikhaïl Gorbatchev a appelé, hier, les Géorgiens à se montrer « responsables », en dénonçant les tentatives de briser les structures de l'État soviétique, de « liquider le socialisme » et d'entraîner la Géorgie « dans le tourbillon des hostilités inter-ethniques » qui ont eu lieu dans cette République.

Dans cet appel diffusé en Géorgie et rendu public par l'agence Tass, le numéro un soviétique se

prononce pour la première fois publiquement sur les événements de Tbilissi pour dire sur un ton ferme : « Nous ne pouvons pas permettre qu'un coup soit porté aux intérêts de n'importe laquelle des Républiques soviétiques, à la fraternité entre les peuples de l'URSS et à la cause du renouveau ».

« Réformer les relations inter-ethniques ne s'est pas retailleur les frontières ni briser la structure nationale de l'État soviétique », a encore dit M. Gorbatchev.

« Des irresponsables ont accentué la tension dans la République, des slogans anti-soviétiques sont apparus, appelant à arracher la Géorgie de la famille des peuples soviétiques. Ces faux repères ont désorienté certains, provoquant des désordres. Des gens ont péri, le sang innocent a coulé, la douleur des mères est incommensurable, notre peine est profonde », a-t-il ajouté.

Le chef du Kremlin, s'adressant « aux cœurs, au civisme et au pa-

triotisme » des Géorgiens, des « jeunes gens et des jeunes filles », a retracé les événements de Géorgie et évoqué la dispersion ce week-end par l'armée d'une manifestation qui a fait 19 morts, dont 13 femmes et jeunes filles.

Par ailleurs, après une journée de grève spontanée lundi et une « journée de deuil » officielle mardi, les transports et la plupart des entreprises ont repris, hier, le travail, l'Université restant fermée de même que la moitié des écoles. Ce début de normalisation a été favorisé par les propos de M. Edouard Chevardnadze. Selon le porte-parole officiel à Moscou, M. Chevardnadze a proposé de lever le couvre-feu si la population s'engageait à faire régner l'ordre elle-même. Personne n'a pris cet engagement, a indiqué M. Guerassimov, le porte-parole officiel.

La normalisation paraît aussi difficile sur le plan politique. M. Guerassimov a confirmé que le premier secrétaire du parti géorgien, M. Djoumbar Patiachvili, avait présenté sa démission.

## Hongrie : Karoly Grosz et l'aile réformatrice du Parti sortent renforcés d'un remaniement

d'après AFP et Reuter  
BUDAPEST

Quatre membres du bureau politique du Parti communiste hongrois (PSOH) ont été destitués hier, dont l'idéologue du Parti, Janos Berecz et le trésorier Janos Lukacs.

Le secrétaire général du PSOH, M. Karoly Grosz, ainsi que la tendance réformatrice, sortent renforcés de cette réunion du Comité central qui a également élu deux nouveaux membres au bureau politique : le chef du PSOH à Budapest, Mihaly Jasso, et le dirigeant du parti dans la région de Csongrad, Pal Vastagh.

Hormis Lukacs et Berecz, les deux autres membres du bureau politique limogés sont le ministre de la Santé Judit Csehak et Istvan Szabo, qui représentait le lobby des agriculteurs au sein de cette instance suprême.

Avec le départ de M. Berecz du bureau politique, M. Grosz a pu renforcer sa position, estiment les observateurs. L'idéologue du parti a en effet été un adversaire du chef du PC dans la lutte pour la prise de pouvoir. M. Grosz a accédé au poste de numéro un en mai dernier, en remplacement de Janos Kadar.

M. Berecz, qui passait à l'origine pour un conservateur — il était notamment en 1986 l'auteur du dernier livre sur le soulèvement d'octobre 1956 qui défendait des positions ultra-conserva-

trices — semble avoir perdu la confiance du parti à la suite de ses nombreuses volte-faces idéologiques.

Lors de la réunion du Comité central qui a décidé de l'introduction du multipartisme en Hongrie, le 11 février dernier, M. Berecz s'est contre toute attente rallié à M. Imre Pozsgay, ministre d'État et représentant de l'aile la plus réformatrice au sein du parti.

Le départ de Mme Csehak s'explique par l'indignation qu'a suscitée dans le pays une récente décision sur l'augmentation drastique des prix des médicaments.

M. Lukacs a pour sa part été considéré comme le dernier élément anti-réformiste au sein du bureau politique. Il s'est notamment prononcé, au cours d'un récent débat parmi les dirigeants du pays, pour une présence du parti dans les entreprises, contrairement aux membres réformistes du PC.

Ces bouleversements surviennent alors que les pressions des réformistes du parti se font plus fortes en faveur d'un développement de la glasnost (transparence) au sein du PSOH. En 18 mois, le parti a perdu 100 000 adhérents, leur nombre passant à moins de 780 000.

Le plus important mouvement de jeunesse indépendant hongrois, la Fédération des jeunes démocrates (Fidesz), a demandé hier au gouvernement de démissionner, l'accusant d'incompétence dans sa gestion économique.

### DÉPÊCHES

#### ROUMANIE Dettes remboursées

La Roumanie a entièrement remboursé sa dette extérieure, a annoncé hier le numéro un Nicolae Ceausescu, à l'ouverture du plénum du comité central du PC roumain. La dette s'était élevée à \$12,5 milliards US en 1980, sur lesquels environ \$6 milliards US d'intérêt, avaient été remboursés fin 1988. Des diplomates occidentaux en poste à Bucarest ont affirmé que Ceausescu avait financé le remboursement de la dette roumaine par une campagne d'exportation qui avait entraîné des pénuries chroniques de denrées alimentaires et d'énergie dans le pays. Le mois dernier, Ceausescu avait limogé le ministre des Finances Gheorghe Paraschiv et d'autres hauts responsables pour mauvaise gestion.

#### ULSTER Attentat meurtrier

Une jeune femme a été tuée et une trentaine d'autres personnes ont été blessées par l'explosion d'une bombe qui a dévasté hier le centre de Warrenpoint, petite ville à la frontière entre l'Irlande du Nord et l'Eire, a annoncé la police. La bombe était cachée dans un camionnettes garées dans un chantier contigu à un poste de police. Un appel téléphonique annonçant l'explosion a été reçu par l'hôpital de la ville, mais trop tard, neuf minutes après la déflagration. La police soupçonne fortement l'IRA qui avait perpétré en 1979 dans cette ville leur attentat le plus meurtrier contre l'armée britannique, tuant 18 soldats. La victime se trouvait dans le chantier au moment de l'explosion, qui a dévasté plusieurs boutiques avoisinantes.

# UNE AVERSE D'AUBAINES EN AVRIL

**LENTILLES DE CONTACT AU PRIX SPÉCIAL DE 99 \$**  
Pour une période limitée, nous vous offrons à 99 \$ des lentilles de contact "Optima 38", de Bausch & Lomb, dont le prix courant est 139 \$. Ces lentilles de haute qualité ont subi le traitement spécial "Visiteinte" vous permettant de les retrouver facilement.

**LUNETTES À 129 \$**  
N'importe quelle monture en métal Étiquette rouge en magasin, avec lentilles blanches à simple foyer.\*

**LUNETTES À 99.00 \$**  
N'importe quelle monture en plastique de notre assortiment mode Étiquette rouge en magasin, avec lentilles blanches à simple foyer.\*

**DAVANTAGE D'AUBAINES EN MAGASIN! RENDEZ-NOUS VISITE DÉS AUJOURD'HUI!**  
Le solde se termine le 29 avril.

\*Frais supplémentaires pour les lentilles, les traitements spéciaux et autres caractéristiques supplémentaires. Certaines exceptions; renseignements en magasin. L'assortiment varie selon le magasin.

# K. MICHEL & ASSOCIÉS OPTICIENS

A La Baie, centre-ville, 585, rue Sainte-Catherine ouest, 281-4422  
Versailles, 7275, rue Sherbrooke est, 354-8470 • Rockland, 2435, av. Rockland, 739-5521  
Dorval, 386, av. Dorval, 631-6741 • Saint-Bruno, 700, boul. Les Promenades, 653-4455  
Brossard, 2150, boul. Lapinière 466-3220 • Place Vertu, 3275 Côte Vertu, St-Laurent, 332-4550

